

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET AUDITÉS

— 2022 —



# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS



**MPA**

M É R O V É - P I E R R E

**CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES**

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**États financiers consolidés**

**30 septembre 2022**

**(Rapport des auditeurs indépendants ci-joint)**

**BANQUE DE L'UNION HAITIENNE, S.A. (BUH)**  
**TABLE DES MATIÈRES**  
**30 SEPTEMBRE 2022**

	<b>Pages</b>
<b>Rapport des auditeurs indépendants : Mérové-Pierre – Cabinet d'Experts-Comptables</b>	1-4
<b>États financiers consolidés</b>	
Bilan consolidé	5
État consolidé du Résultat Net	6
État consolidé du Résultat Global	7
État consolidé de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires	8-9
État consolidé des Flux de Trésorerie	10
<b>Notes aux États financiers consolidés</b>	
Note 1 Organisation	11
Note 2 Base de préparation des états financiers consolidés	12-13
Note 3 Principales conventions comptables	13-32
Note 4 Gestion des risques	33-46
Note 5 Liquidités	47
Note 6 Bons du Trésor, net	48
Note 7 Placements à l'étranger, net	48-50
Note 8 Placements locaux	51
Note 9 Titres de participation – entreprise associée	51-52
Note 10 Contrats de location – financements syndiqués, net	52-54
Note 11 Prêts, net	55-67
Note 12 Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives	67-69
Note 13 Immobilisations, net	70
Note 14 Placements en immobilier	71
Note 15 Autres éléments d'actif, net	72-73
Note 16 Dépôts	73-75
Note 17 Emprunts BRH	75-76
Note 18 Autres éléments de passif	77
Note 19 Obligations subordonnées	78
Note 20 Capital-actions	78
Note 21 Dotation aux pertes de crédit	79
Note 22 Société du groupe	79
Note 23 Salaires et autres prestations du personnel	80
Note 24 Impôts sur le revenu	80-82
Note 25 Opérations avec des sociétés apparentées	82-83
Note 26 Engagements et passif éventuel	83-84

## Rapport des auditeurs indépendants

Au Conseil d'Administration  
Banque de l'Union Haïtienne, S.A.:

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque de l'Union Haïtienne, S.A. (BUH) et de ses filiales (le Groupe), comprenant le bilan consolidé au 30 septembre 2022 et les états consolidés du résultat net, du résultat global, de l'évolution de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, sous réserve des incidences des situations décrites dans la section «*Fondement de l'Opinion avec Réserve*» de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints présentent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque de l'Union Haïtienne, S.A. au 30 septembre 2022 ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

La Banque a fait le choix d'établir les provisions pour pertes de crédit attendues pour deux clients importants selon le taux de provision exceptionnel de 5% autorisé par la Banque de la République d'Haïti (BRH) en raison du contexte politico économique actuel qui a eu des effets néfastes sur plusieurs secteurs économiques en Haïti (**note 11**). Ce taux de provision n'est pas en conformité avec les taux de probabilité de défaut (PD) qui seraient requis selon les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) en date du 30 septembre 2022. Si on avait tenu compte des provisions selon IFRS, la dotation pour pertes de crédit attendues à l'état consolidé du résultat net aurait augmenté de G 978 millions et le résultat net consolidé de l'exercice et les bénéfices non répartis de fin d'exercice auraient diminué de G 1,271 millions en prenant en considération l'incidence fiscale y relative de G 293 millions.



La Banque fait l'objet d'une poursuite légale relative à une affaire immobilière remontant à 1993. Le montant de la poursuite est important et, pour l'instant, il n'est pas possible d'en déterminer l'issue finale puisque la Cour de Cassation est disfonctionnelle depuis plusieurs mois. Cette situation a fait l'objet de discussion avec le Régulateur des banques et les conseillers juridiques de la Banque. De plus, le 23 septembre 2020, la partie adverse a également introduit une plainte à la Cour Suprême de l'état de New York que cette dernière a rejeté en date du 11 avril 2022, jugeant qu'elle n'était pas compétente pour traiter de ce dossier. Le 20 mai 2022 la partie adverse a fait appel de cette décision; cependant, le processus est toujours en cours. Selon les IFRS, les états financiers consolidés devraient divulguer des informations plus détaillées concernant ce litige. Cependant, en fonction des procédures judiciaires en cours, avec l'accord de ses conseillers juridiques, la Banque a décidé de ne pas divulguer l'information à ce sujet; ce qui constitue une dérogation aux IFRS.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «*Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers consolidés*» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément au *Code de déontologie des professionnels comptables* du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Haïti, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés***

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, il incombe également à la Direction d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins que la Direction n'ait l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la Gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.



### ***Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



Au Conseil d'Administration  
Banque de l'Union Haïtienne, S.A.:  
Page 4

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit Groupe et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

*Mérové-Pierre Cabinet d'Experts-Comptables*

**MÉROVÉ-PIERRE - CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES**

7, Rue Lechaud, Bourdon  
Port-au-Prince, Haïti  
Le 17 février 2023

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Bilan consolidé****30 septembre 2022 et 2021****(Exprimé en milliers de gourdes)**

	Notes	2022	2021
<b>ACTIF</b>			
LIQUIDITÉS	5	<b>G 21,197,591</b>	22,348,735
BONS DU TRÉSOR, NET	6	<b>1,107</b>	1,193,611
PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET	7	<b>5,278,726</b>	136,944
PLACEMENTS LOCAUX	8	<b>10,800</b>	10,800
TITRES DE PARTICIPATION – ENTREPRISE ASSOCIÉE	9	<b>118,270</b>	115,959
CONTRATS DE LOCATION – FINANCEMENTS SYNDIQUÉS, NET	10	<b>182,226</b>	200,894
PRÊTS	11	<b>16,077,021</b>	13,599,955
Provision pour pertes de crédit attendues		<b>(977,029)</b>	<b>(1,000,266)</b>
PRÊTS, NET		<b>15,099,992</b>	12,599,689
ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, NET	12	<b>409,935</b>	409,475
IMMOBILISATIONS, NET	13	<b>657,720</b>	623,464
AUTRES			
Placements en immobilier	14	<b>496,336</b>	385,827
Autres éléments d'actif, net	15	<b>554,498</b>	<b>1,114,337</b>
		<b>1,050,834</b>	1,500,164
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>G</b>	<b>44,007,201</b>	39,139,735
<b>PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES</b>			
DÉPÔTS	16	<b>37,189,689</b>	31,525,640
EMPRUNTS - BRH	17	<b>1,414,978</b>	1,843,963
AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF	18	<b>1,683,799</b>	1,784,310
OBLIGATIONS LOCATIVES	12	<b>500,220</b>	419,430
OBLIGATIONS SUBORDONNÉES	19	<b>129,475</b>	165,566
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>40,918,161</b>	35,738,909
<b>AVOIR DES ACTIONNAIRES</b>			
Capital-actions libéré	20	<b>749,520</b>	749,520
Actions de trésorerie		<b>(21,338)</b>	(14,083)
Surplus d'apport		<b>1,198,669</b>	1,273,608
Bénéfices non répartis		<b>736,453</b>	1,006,750
Réserve légale		<b>344,335</b>	335,122
Réserve - biens immobiliers hors exploitation		<b>81,401</b>	49,909
<b>TOTAL AVOIR DES ACTIONNAIRES</b>		<b>3,089,040</b>	3,400,826
<b>TOTAL PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES</b>	<b>G</b>	<b>44,007,201</b>	39,139,735

**Les notes aux états financiers consolidés font partie des présents états**

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****État consolidé du résultat net****Exercices terminés les 30 septembre 2022 et 2021****(Exprimé en milliers de gourdes, à l'exception du résultat net par action)**

	Notes	2022	2021
<b>REVENUS D'INTÉRÊTS</b>			
Prêts et contrats de location-financement syndiqués	G	1,748,556	1,713,058
Obligations du Trésor, bons BRH et autres		<u>257,745</u>	<u>221,391</u>
		<b>2,006,301</b>	1,934,449
<b>FRAIS D'INTÉRÊTS</b>			
Dépôts		422,119	365,664
Autres		<u>176,514</u>	<u>67,687</u>
		<b>598,633</b>	433,351
<b>REVENUS NET D'INTÉRÊTS</b>			
Dotations aux pertes de crédit	21	<u>(452,680)</u>	<u>(555,462)</u>
		<b>954,988</b>	945,636
<b>AUTRES REVENUS (DÉPENSES)</b>			
Commissions		646,729	519,896
Gain de change		468,181	148,351
Frais opérationnels		(463,655)	(169,958)
Moins-value non réalisée sur instruments financiers		(17,961)	-
Quotes-parts dans une entreprise associée, net d'impôts	9	2,311	1,835
Gain sur ventes d'instruments financiers	7	-	763,507
Autres		<u>28,147</u>	<u>39,951</u>
		<b>663,752</b>	1,303,582
<b>REVENU NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS</b>		<b>1,618,740</b>	2,249,218
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Salaires et autres prestations du personnel	23	754,370	646,928
Frais de locaux, matériel et mobilier		283,846	243,975
Amortissement	13	91,282	91,929
Autres		<u>397,685</u>	<u>362,125</u>
		<b>1,527,183</b>	1,344,957
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LE REVENU</b>		<b>91,557</b>	904,261
<b>IMPÔTS SUR LE REVENU</b>		<b>24</b>	120,213
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>G</b>	(28,656)
<b>Résultat net par action équivalente de capital libéré</b>		<b>G</b>	(10)

Les notes aux états financiers consolidés font partie des présents états

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**  
**État consolidé du résultat global**  
**Exercices terminés les 30 septembre 2022 et 2021**  
**(Exprimés en milliers de Gourdes**  
**à l'exception du résultat global par action)**

	Notes	2022	2021
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>G</b>	<b>(28,656)</b>	533,636
<i>Éléments du résultat global</i>			
Moins-value non réalisée sur les placements à l'étranger détenus à la juste valeur par le biais du résultat global	24 G	(51,804)	-
Effet de change sur la moins-value non réalisée des placements à l'étranger détenus à la juste valeur par le biais du résultat global	24	(5,183)	-
Effet des impôts sur le revenu	24	<u>17,096</u>	<u>-</u>
Éléments du résultat Global, net		<b>(39,891)</b>	-
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE</b>		<b>(68,547)</b>	533,636
Résultat global de l'exercice par action équivalente de capital libéré	<b>G</b>	<b>(23)</b>	180

**Les notes aux états financiers consolidés font partie des présents états**

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**  
 État consolidé de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires  
 Exercice terminé le 30 septembre 2021  
 (Exprimé en milliers de gourdes)

	Capital-actions libéré	Actions de trésorerie	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Réserve légale	Réserve-biens immobiliers hors exploitation	Total
<b>Solde au 30 septembre 2020</b>	<b>G 740,270</b>	<b>(13,207)</b>	<b>1,162,452</b>	<b>711,410</b>	<b>244,696</b>	<b>44,588</b>	<b>2,890,209</b>
<i>État du résultat global de l'exercice:</i>							
Résultat net de l'exercice	-	-	-	533,636	-	-	533,636
Virement à la réserve légale	-	-	-	(90,426)	90,426	-	-
Virement à la réserve sur biens immobiliers hors exploitation	-	-	-	(5,321)	-	5,321	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>437,889</b>	<b>90,426</b>	<b>5,321</b>	<b>533,636</b>
<i>Transactions avec les actionnaires:</i>							
Rachats d'actions	-	(876)	(4,127)	-	-	-	(5,003)
Ventes d'actions	9,250	-	115,283	-	-	-	124,533
Dividendes en espèces	-	-	-	(142,549)	-	-	(142,549)
<b>Total</b>	<b>9,250</b>	<b>(876)</b>	<b>111,156</b>	<b>(142,549)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(23,019)</b>
<b>Solde au 30 septembre 2021</b>	<b>G 749,520</b>	<b>(14,083)</b>	<b>1,273,608</b>	<b>1,006,750</b>	<b>335,122</b>	<b>49,909</b>	<b>3,400,826</b>

Les notes aux états financiers consolidés font partie des présents états

**BANQUE DE L'UNION HAITIENNE, S.A.**  
**État consolidé de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires**  
**Exercice terminé le 30 septembre 2022**  
**(Exprimé en milliers de gourdes)**

	Capital-actions libéré	Actions de trésorerie	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Reserve légale	Reserve immobilière hors exploitations	Total
<b>Solde au 30 septembre 2021</b>	<b>G 749,520</b>	<b>(14,083)</b>	<b>1,273,608</b>	<b>1,006,750</b>	<b>335,122</b>	<b>49,909</b>	<b>3,400,826</b>
<b>État du résultat global de l'exercice:</b>							
Résultat net de l'exercice	-	-	-	(28,656)	-	-	(28,656)
Virement à la réserve légale	-	-	-	(9,213)	9,213	-	-
Moins – valeur non réalisée sur les placements à l'étranger détenus à la juste valeur, net d'impôts	-	-	-	(36,263)	-	-	(36,263)
Effet de change sur la moins-value des placements à l'étranger détenus à la juste valeur, net d'impôts	-	-	-	(3,628)	-	-	(3,628)
Virement à la réserve sur biens immobiliers hors exploitation	-	-	-	(31,492)	-	31,492	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(109,252)</b>	<b>9,213</b>	<b>31,492</b>	<b>(68,547)</b>
<b>Transactions avec les actionnaires:</b>							
Dividendes en espèces	-	-	-	(160,091)	-	-	(160,091)
Rachats d'actions	-	(7,255)	(74,939)	-	-	-	(82,194)
Frais légaux pour l'augmentation du capital des filiales, net d'impôts	-	-	-	(954)	-	-	(954)
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>(7,255)</b>	<b>(74,939)</b>	<b>(161,045)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(243,239)</b>
<b>Solde au 30 septembre 2022</b>	<b>G 749,520</b>	<b>(21,338)</b>	<b>1,198,669</b>	<b>736,453</b>	<b>344,335</b>	<b>81,401</b>	<b>3,089,040</b>

Les notes aux états financiers consolidés font partie des présents états

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**  
**État consolidé des Flux de Trésorerie**  
**Exercices terminés les 30 septembre 2022 et 2020**  
**(Exprimé en milliers de gourdes)**

	Notes	2022	2021
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>			
Résultat net de l'exercice	G	(28,656)	533,636
<i>Éléments de conciliation du résultat net de l'exercice aux liquidités résultant des activités d'exploitation:</i>			
Amortissement des immobilisations	13	91,282	91,929
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	12	93,368	89,950
Intérêts sur obligations locatives	12	23,953	13,861
Effet de change sur obligations locatives	12	82,338	97,848
Quote-part - résultats entreprise associée	9	(2,311)	(1,835)
Dotation aux pertes de crédit	21	452,680	555,462
Effet de change – provision pour pertes de crédit		223,445	106,101
Perte sur immobilisations, nette des transferts		10,722	18,061
Moins-value non réalisée placements étrangers		17,961	-
Moins-value sur placements immobiliers	14	9,500	-
<i>Changements dans les éléments d'actif et de passif résultant des activités d'exploitation:</i>			
Écart contrat de location	12	(437)	-
(Augmentation) Diminution des placements à l'étranger, net		(5,211,183)	760,712
Augmentation des placements locaux	8	-	(4,320)
Décassements de prêts, net		(3,165,303)	(1,042,743)
Diminution (augmentation) des bons du Trésor, net		1,192,504	(21,867)
Païement des obligations locatives, net des ajustements	12	(118,892)	(81,558)
Augmentation nette des dépôts		5,664,049	9,637,285
Augmentation des biens hors exploitation		(124,495)	-
Augmentation des contrats de location-financement syndiqués, net		(18,872)	(33,880)
Variation des autres éléments d'actif et de passif		894,784	(303,678)
Impôts sur le revenu payés		(397,492)	(221,824)
<b>Liquidités (utilisées) provenant des activités d'exploitation</b>		<b>(311,055)</b>	<b>10,193,140</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions d'immobilisations, net	13	(131,774)	(103,392)
Acquisitions de titres de participation – entreprise associée		-	(38,957)
<b>Liquidités utilisées dans des activités d'investissement</b>		<b>(131,774)</b>	<b>(142,349)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Diminution - emprunts – BRH		(428,985)	(593,429)
Dividendes en espèces		(160,091)	(142,549)
Diminution des obligations subordonnées		(36,091)	(12,416)
Frais d'augmentation de capital des filiales		(954)	-
(Rachats) ventes d'actions, net		(82,194)	119,530
<b>Liquidités utilisées dans des activités de financement</b>		<b>(708,315)</b>	<b>(628,864)</b>
<b>Variation nette des liquidités</b>		<b>(1,151,144)</b>	<b>9,421,927</b>
Liquidités au début de l'exercice		18,664,256	9,046,264
Incidence de change sur les liquidités en devises du début de l'exercice		3,684,479	3,880,544
<b>Liquidités à la fin de l'exercice</b>	5	<b>G 21,197,591</b>	<b>22,348,735</b>

**Les notes aux états financiers consolidés font partie des présents états**

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

### Notes aux états financiers consolidés

#### (1) ORGANISATION

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A. (BUH)** est une société anonyme établie sous les lois de la République d'Haïti et autorisée à fonctionner par arrêté présidentiel publié dans Le Moniteur du 26 juillet 1973. L'objectif principal de la BUH est de réaliser toutes sortes d'opérations commerciales bancaires en vue d'intensifier le développement des principales activités économiques du pays. Le siège social de la BUH est situé au no. 3, rue Jean Gilles, Route de l'Aéroport.

**Les filiales** de BUH S.A. consolidées dans les présents états financiers sont :

**AIM CAPITAL S.A.** est une filiale à **100%**. Elle est une société anonyme autorisée à fonctionner par le Ministère du Commerce et de l'Industrie selon avis paru dans Le Moniteur no. 48 du 1<sup>er</sup> avril 2019. La société a pour objet principal d'entreprendre en Haïti ou ailleurs des projets de développement économique et projets immobiliers ; des placements et investissements divers ainsi que des services d'analyse commerciale, des montages et réalisations de projets économiques divers

**SOFITEC S.A.** est une filiale à **100%**. Elle est une société anonyme autorisée à fonctionner par le Ministère du Commerce et de l'Industrie selon avis paru dans Le Moniteur no. 45 du 17 mars 2022. La société a pour objet principal l'offre de services financiers aux consommateurs et aux entreprises à travers une chaîne de distribution variée ainsi que des services et solutions de paiement et de commerce électronique en Haïti ou ailleurs, et la fourniture et la distribution d'outils de produits et de services financiers et technologiques divers.

Ces deux filiales sont en phase de développement.

De plus, BUH S.A. a investi dans une **entreprise associée**:

**Société Alternative de Solutions Financières, S.A. (SOFIN, S.A.)** opérant sous le nom commercial Ayiti Leasing appartenant à BUH S.A. à concurrence de **40%**. Elle a pour objet principal le développement en Haïti ou ailleurs de services financiers divers ainsi que l'analyse de montages financiers et la révision de projets financiers. Elle a reçu l'autorisation d'opérer par décret le 6 janvier 2014, publié dans Le Moniteur no. 185, le 29 septembre 2014. SOFIN, S.A. a également reçu l'agrément de la BRH en date du 20 juin 2016 pour effectuer des opérations de location-financement de biens et équipements. La participation restante de **60%** est détenue par une société apparentée au Président du Conseil d'Administration de la Banque.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS****(a) Cadre de préparation des états financiers consolidés**

Les états financiers consolidés de la Banque de l'Union Haïtienne ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) à l'exception du fait que la provision pour pertes de crédit attendues et les divulgations requises pour le litige ne sont pas en conformité avec les normes IFRS tel que reflété dans le rapport des auditeurs indépendants.

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration en date du 23 mars 2023.

**(b) Base d'évaluation consolidée**

Les états financiers non consolidés ci-joints sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers désignés à la juste valeur au niveau des placements à l'étranger (**note 7**), des placements locaux (**note 8**) et des placements en immobilier (**note 14**) qui sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du résultat net.

Les méthodes utilisées pour mesurer la juste valeur sont décrites aux **notes 3(d), 3(f), 3(l) et (3m)**.

**(c) Monnaie de présentation**

Les états financiers consolidés ci-joints sont préparés en gourdes haïtiennes, monnaie fonctionnelle de la Banque. Les informations financières ont été arrondies en milliers de gourdes.

**(d) Estimations et jugement**

Lors de la préparation de ces états financiers consolidés en accord avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), la Direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables et les montants des éléments d'actif et de passif déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que les résultats de l'exercice. Les résultats actuels peuvent être différents de ces estimations.

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

### Notes aux états financiers consolidés

#### (2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

##### (d) Estimations et jugement (suite)

Ces estimations et hypothèses sont revues de manière continue. L'effet de révision de ces estimations comptables est imputé à l'exercice au cours duquel ces révisions ont lieu ainsi qu'aux exercices futurs affectés.

Des estimations et l'exercice de jugement ont influencé l'application des conventions comptables et ont un effet sur les montants reflétés aux états financiers consolidés. Les principaux postes des états financiers consolidés affectés par ces estimations et ce jugement sont listés ci-dessous:

<b>Note 6</b>	Bons du Trésor, net
<b>Note 7</b>	Placements à l'étranger, net
<b>Note 8</b>	Placements locaux
<b>Note 9</b>	Titres de participation – entreprise associée
<b>Note 10</b>	Contrats de location – financement syndiqués, net
<b>Note 11</b>	Prêts, net
<b>Note 12</b>	Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives
<b>Note 13</b>	Immobilisations, net
<b>Note 14</b>	Placements en immobilier
<b>Note 15</b>	Autres éléments d'actif, net

De l'avis de la Direction, les états financiers consolidés ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

#### (3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à tous les exercices présentés dans les états financiers consolidés ci-joints.

##### (a) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de BUH et des filiales. Les filiales sont des entreprises contrôlées par BUH. La Banque détient le contrôle lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec une entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements en raison du pouvoir qu'elle exerce sur celle-ci. La Banque est présumée avoir le contrôle lorsqu'elle détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote d'une entité. Une liste des filiales du Groupe est présentée à la **note 22**.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(a) Principes de consolidation (suite)**

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle sur leurs opérations a été effectivement transféré au Groupe. Les opérations et les soldes réciproques intersociétés sont éliminés. L'avoir net consolidé et le résultat net consolidé de la participation minoritaire dans les filiales sont présentés séparément dans les états financiers consolidés, lorsqu'applicables.

**(b) Conversion des comptes exprimés en devises**

Conformément à IAS no. 21, les éléments monétaires d'actif et de passif exprimés en devises sont convertis en gourdes haïtiennes au taux de change prévalant à la date du bilan consolidé. Les gains et les pertes de change résultant de ces conversions sont inscrits à l'état consolidé du résultat net.

Les transactions effectuées en devises sont converties au taux de change du marché à la date de la transaction. Les gains et pertes sur les opérations de change sont inscrits à l'état consolidé du résultat net.

**(c) Dépréciation des actifs financiers**

En accord avec les exigences de IFRS 9, la Banque applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créances comptabilisés au coût amorti, à l'exception des contrats de location-financement syndiqués pour lesquels une approche simplifiée s'applique.

Les instruments de capitaux propres gardés à la juste valeur par le biais du résultat net ou du résultat global ainsi que les instruments de créances gardés à la juste valeur par le biais du résultat net ne sont pas sujets à dépréciation.

Cette provision pour pertes de crédit attendues selon IFRS 9 est basée sur une série d'hypothèses et de méthodologies de crédit propres à la Banque et au système bancaire en général qui incluent :

- Les changements au niveau de la notation du risque de crédit des emprunteurs
- La durée de vie des facilités de crédit

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

### Notes aux états financiers consolidés

#### (3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

##### (c) Dépréciation des actifs financiers (suite)

- L'intégration de certaines informations prospectives
- Les conditions macro économiques (ie : PIB inflation, taux de change, taux d'intérêts etc.)
- L'aggravation de la conjoncture économique actuelle avec : un taux d'inflation qui a atteint 40% en 2022; la hausse des taux d'intérêts aux États-Unis qui a provoqué une baisse importante sur le marché boursier (**note 4b ii**); la dévaluation continue de la gourde de 24% en 2022 et 48% en 2021. Ceci a eu un impact néfaste sur le pouvoir d'achat des consommateurs ainsi que sur le fonctionnement des entreprises.
- Les incidences anticipées liées à la crise du Covid-19 à partir de l'exercice 2020

La Direction doit donc exercer un niveau de jugement important pour établir cette provision pour pertes de crédit attendues, à chaque date de clôture. Les critères réglementaires de la Banque Centrale qui ont toujours été en ligne avec la gestion interne de la Banque du risque de crédit, et qui présentent l'avantage d'avoir été testés et validés sont également pris en considération. Les déficits de provision dans le cadre de l'application de IFRS 9 par rapport aux exigences réglementaires font l'objet d'ajustements et sont reflétés dans les comptes de réserve lorsque requis (**note 3 t**).

Cette provision pour pertes de crédit attendues (PCA) est déterminée en considérant la classification des actifs financiers en différentes phases comme suit :

**Phase 1** Les actifs financiers n'ayant pas subi de détérioration spécifique de crédit (moins de 31 jours de retard) : les bons du Trésor (**note 6**), les placements à l'étranger au coût amorti (**note 7**), les prêts (**note 11**), les actifs financiers dans les autres éléments d'actif (**note 15**) et les engagements hors bilan (**note 25**) sont considérés dans cette phase. Les pertes de crédit attendues pour cette phase sont établies pour les 12 mois à venir.

**Phase 2** Les actifs financiers précités pour lesquels il y a une détérioration du crédit importante depuis la comptabilisation initiale sont considérées comme des actifs dépréciés. Les actifs financiers (31-90 jours de retard) sont considérés dans cette phase. Les pertes de crédit attendues pour cette phase sont établies sur la durée de vie des actifs financiers.

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

### Notes aux états financiers consolidés

#### (3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

##### (c) Dépréciation des actifs financiers (suite)

**Phase 3** Les actifs financiers précités qui ont subi des événements affectant sévèrement leurs flux de trésorerie futurs sont considérés comme des actifs à défaut. Les actifs financiers (plus de 90 jours de retard) sont considérés dans cette phase. Les pertes de crédit attendues pour cette phase sont aussi établies sur la durée de vie des actifs financiers.

Les actifs financiers à défaut pour lesquels la Banque a épuisé tous les recours légaux et autres sont décomptabilisés et sont présentés à la valeur de la garantie qui sera réalisée.

Si la notation de risque de crédit s'améliore pour un instrument financier, cet actif est reclassifié dans la phase correspondant au nouveau statut de cet actif financier à la date de présentation de l'information financière. Ceci résulte donc en des transferts de provision d'une phase à l'autre au cours de l'exercice.

Les pertes de crédit attendues (PCA) par phase sont calculées à l'aide des trois variables suivantes :

- La Probabilité de Défaut (PD) pour un actif financier ou une catégorie d'actifs financiers (avec des risques similaires) correspondant au pourcentage de perte estimé.
- L'Exposition en Cas de Défaut (ECD) représentant le montant du principal et des intérêts.
- La Perte en Cas de Défaut (PCD) représentant le pourcentage non sécurisé de l'ECD. Elle prend en considération le montant des garanties récupérables.

Par la suite, les pertes de crédit attendues sont actualisées en général au taux d'intérêt effectif de l'instrument financier respectif.

Les pertes de crédit sur les actifs financiers sont comptabilisées dans la dotation aux pertes de crédit à l'état du résultat net (**note 21**).

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

### Notes aux états financiers consolidés

#### (3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

##### (c) Dépréciation des actifs financiers (suite)

Pour les contrats de location-financement syndiqués (**note 10**), la Banque applique la **méthode simplifiée** permise par IFRS 9, qui requiert l'évaluation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif financier dès l'initiation du crédit et à chaque date d'évaluation. À titre d'expédient pratique, une matrice de provision est utilisée pour déterminer les pertes de crédit attendues pour ces créances. Cette matrice prend en considération les taux historiques de défaut pour chaque segment de portefeuille, ainsi que l'impact de projections futures et les conditions macro-économiques.

##### (d) Détermination de la juste valeur

IFRS 13 établit une hiérarchie des justes valeurs pour accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur et des informations fournies à leur sujet. Elle comporte trois niveaux :

- Les données d'entrée de **Niveau 1** qui comprennent les cours (non ajustés) auxquels une entité peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un cours sur un marché actif fournit les indications les plus fiables quant à la juste valeur.
- Les données d'entrée de **Niveau 2** sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de **Niveau 1**, qui sont observables directement ou indirectement. Elles comprennent les cours sur des marchés actifs ou non actifs pour des actifs ou passifs identiques ou similaires.
- Les données d'entrée de **Niveau 3** sont des données non observables concernant l'actif à la date d'évaluation. Les données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur seulement dans la mesure où il n'existe pas des données d'entrées observables pertinentes disponibles.

La juste valeur d'un actif financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La norme IFRS 13 considère le marché principal comme celui sur lequel on observe le volume et le niveau d'activité les plus élevés et le marché le plus avantageux celui qui maximise le montant qui serait reçu ou minimise le montant qui serait payé pour la transaction en question, en l'absence de marché principal.

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

### Notes aux états financiers consolidés

#### (3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

##### (d) Détermination de la juste valeur (suite)

Pour les actifs transigés sur les marchés boursiers, les valeurs cotées des marchés actifs sont utilisées (**Niveau 1**). S'il n'existe pas de prix coté, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'appréciation de données observables, tel que décrit dans les notes respectives (**Niveau 2**).

##### (e) Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées au coût et représentent les montants gardés en caisse, les dépôts à la BRH et à la BNC en couverture des réserves obligatoires, les dépôts à des banques étrangères avec une maturité à très court terme, et/ou remboursables sur demande, et les effets en compensation.

##### (f) Placements

À leur comptabilisation initiale, la Banque procède à la classification des placements en fonction du modèle économique et des caractéristiques de flux de trésorerie de ces instruments financiers.

Les placements sont ainsi comptabilisés soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net, selon les catégories définies par IFRS 9.

*i) Au coût amorti.* Ces placements sont composés d'instruments de créance suivants : bons du Trésor (**note 6**), obligations du Gouvernement des États – Unis, de sociétés privées et financières et de sociétés financières nanties par des hypothèques et d'un dépôt à terme dans des institutions financières aux États-Unis (**note 7i**) qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. La détention de ces placements s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de recevoir des flux de trésorerie contractuels. Ces placements sont à maturité fixe et gardés à échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour pertes de crédit attendues lorsqu'applicable. Les primes et escomptes et les coûts de transactions connexes sont amortis sur la durée de vie attendue de chaque instrument dans les revenus d'intérêts. Les fluctuations de valeur ne sont pas comptabilisées mais sont divulguées en notes aux états financiers consolidés.

Les gains et les pertes réalisés lors de la vente des placements à maturité fixe sont imputés à l'état du résultat net de l'exercice, au cours duquel ils se produisent.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(f) Placements (suite)**

*ii) Juste valeur par le biais de résultat net.* Ces placements consistent en des instruments de créances : obligations du Gouvernement des États-Unis et de sociétés privées et financières et d'instruments de capitaux propres dans une institution financière aux États-Unis (**note 7**) et dans une société locale (**note 8**) qui sont comptabilisés à leur juste valeur, par le biais du résultat net. Ces placements sont généralement acquis en vue de revente ou dans le but de réaliser des plus-values.

Les coûts des transactions sont imputés directement aux résultats. Les revenus d'intérêts, dividendes et les fluctuations de juste valeur sont comptabilisés à l'état du résultat net ainsi que les gains et les pertes réalisés lors de l'aliénation de ces titres.

*iii) Juste valeur par le biais de résultat global.* Ces placements consistent en des instruments de capitaux propres dans des sociétés aux États-Unis (**note 7**) comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat global. Les plus ou moins-values non réalisées incluant le change sont comptabilisées net d'impôts dans les autres éléments du résultat global, et aux bénéfices non repartis à l'avoir des actionnaires. À la disposition de ces placements les plus ou moins-values cumulées ne sont pas reclassées au résultat net.

**(g) Titres de participation-entreprise associée**

Ces titres sont comptabilisés selon la méthode en équivalence, lorsque la Banque est présumée exercer sur l'entreprise associée une influence notable, c'est-à-dire qu'elle détient directement ou indirectement 20% ou plus des droits de vote dans l'entité émettrice, et/ou qu'elle exerce cette influence par le biais d'autres facteurs. Cette méthode consiste à comptabiliser l'investissement à la valeur d'acquisition en y ajoutant sa quote-part des résultats enregistrés par l'entité émettrice et en y déduisant sa quote-part des dividendes versés ou déclarés. Après la date d'acquisition, des ajustements de la valeur comptable peuvent également être nécessaires dans le cas de modification du pourcentage de participation ou dans le cas de variations attribuables à d'autres éléments du résultat global tels que la réévaluation des actifs corporels ou des écarts de conversion.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(g) Titres de participation-entreprise associée (suite)**

La Banque cesse d'utiliser la méthode de mise en équivalence à compter de la date où sa participation cesse d'être une participation dans une entreprise associée. Lorsque l'intérêt conservé constitue un actif financier, il est comptabilisé à la juste valeur en accord avec IFRS 9. Les différences résultant de ce traitement sont enregistrées à l'état consolidé du résultat net.

Les profits et pertes découlant des transactions d'amont (i.e. vente d'actifs à la Banque par l'entreprise associée) et d'aval (vente ou apport d'actifs par la Banque à l'entreprise associée) et portant sur des transactions effectuées entre la Banque et l'entreprise associée ne sont enregistrés qu'à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans cette entreprise associée.

Cependant, lorsque les transactions d'aval indiquent une diminution de la valeur nette de réalisation des actifs qui doivent être vendus ou apportés, ces pertes doivent être intégralement enregistrées par la Banque. Lorsque des transactions d'amont indiquent une diminution de la valeur nette de réalisation des actifs qui doivent être acquis ou une perte de valeur de ces actifs, la Banque comptabilise sa quote-part de ces pertes.

Lorsque les intérêts de l'investisseur sont ramenés à zéro, l'investissement est comptabilisé à titre de passif, dans la mesure où l'investisseur a contracté une obligation légale ou implicite envers l'entreprise associée. L'investisseur ne recommence à comptabiliser sa quote-part dans les profits de l'entreprise associée qu'à compter du moment où cette quote-part est égale à sa quote part des pertes non comptabilisées.

Les gains et pertes réalisés lors de l'aliénation de ces titres, ainsi que les dévaluations destinées à montrer un fléchissement permanent de la valeur d'origine des titres de participation sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

**(h) Prêts**

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif déduction faite de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les prêts non productifs consistent en des prêts en défaut de paiement avec 90 jours de retard et plus. Ces prêts sont comptabilisés comme prêts courants lorsque les paiements sont à jour et que la Direction n'a plus de doute concernant le recouvrement de ces prêts.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(h) Prêts (suite)**

Les prêts avec moratoire sont ceux qui ont reçu un moratoire sur le principal selon les dispositions prises par la Banque Centrale. Ces prêts respectent les modalités de paiement d'intérêts. Les prêts qui au terme du moratoire se régularisent sont reclassés dans leurs catégories respectives. Les prêts qui nécessitent des modifications plus importantes aux conditions des prêts en raison de la détérioration de la situation de l'emprunteur sont classifiés comme prêts restructurés.

Les prêts restructurés sont ceux pour lesquels la Banque accepte de modifier les dispositions en raison de la détérioration financière de l'emprunteur. Lorsque les modifications de ces modalités n'ont pas d'incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt restructuré n'est pas décomptabilisé. Le risque de défaillance selon les modalités modifiées est comparé au risque de défaillance selon les modalités contractuelles initiales pour déterminer s'il y a augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Lorsque la modification des modalités entraîne la décomptabilisation du prêt, la date de modification devient la date de comptabilisation initiale du nouveau prêt pour l'application du modèle de dépréciation. Ce traitement peut engendrer un gain ou une perte sur décomptabilisation.

Les prêts sont radiés contre la provision pour pertes de crédit attendues sur prêts établie au bilan lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été complétées et qu'il est peu probable qu'on puisse effectuer le recouvrement d'autres sommes. Les soldes de cartes de crédit sont ordinairement radiés lorsqu'ils sont en souffrance depuis plus de 180 jours, à moins de négociations en cours avec certains clients.

Les récupérations sur créances radiées antérieurement sont comptabilisées directement à l'état consolidé du résultat net.

La Direction établit une provision pour pertes de crédit attendues en fin d'exercice qui représente une estimation des pertes de crédit attendues sur le portefeuille de prêts à cette date conformément à ce qui est décrit à la **note 3b**.

Pour le portefeuille de cartes de crédit, des critères de provisions spécifiques différents de ceux des autres catégories de portefeuille sont utilisées afin de prendre en compte les risques plus élevés que présente ce secteur.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(h) Prêts (suite)**

La dotation aux pertes de crédit sur prêts, apparaissant à l'état consolidé du résultat net, représente la différence entre la provision déterminée ci-dessus et la provision du début de l'exercice, nette des radiations, et de l'effet de change résultant de la réévaluation des provisions spécifiques pour pertes de crédit attendues exprimées en dollars.

La Banque respecte également la réglementation de la Banque Centrale en matière de provision telle que prescrite dans la circulaire 87. Lorsque la provision requise selon les normes établies par la Banque Centrale excède la provision pour pertes de crédits attendues reflétée au bilan, l'excédent de provision est reflété dans un compte de réserve générale pour pertes sur prêts, à l'avoir des actionnaires (**note 3 t**).

**(i) Contrats de location-financement syndiqués**

La Banque finance conjointement avec une entreprise associée, des contrats de location-financement. Le risque et la rémunération sur ces contrats sont partagés en fonction des accords contractuels individuels. Ces contrats de financement sont scindés en :

***Contrats en cours*** qui représentent des contrats engagés avec les clients mais non encore finalisés puisque les biens ne sont pas encore exploités. Ces contrats en cours sont de courte durée et seront transférés comme contrats de location-financement en exploitation une fois qu'ils deviennent effectifs. Ces contrats sont présentés au coût amorti, net de la provision pour pertes de crédit attendues.

***Contrats de financement en exploitation*** sont des contrats de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent. Cette classification prend en considération: la durée du contrat par rapport à la durée de vie économique du bien; l'option d'achat à une valeur symbolique qui rend quasi-certaine la réalisation de cette option et la valeur actualisée des mensualités qui équivaut presque à la valeur du bien. En général, ces contrats sont conclus pour une période de 12 à 60 mois. La totalité de ces contrats de location-financement ont une valeur résiduelle quasiment nulle.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(i) Contrats de location-financement syndiqués (suite)**

Ces contrats de location-financement sont comptabilisés au montant de l'investissement qui comprend les paiements qui seront reçus du preneur pour couvrir le financement de l'actif en question y compris : la valeur payée aux fournisseurs, TCA incluse, et les coûts directs initiaux incluant les primes d'assurance. Les revenus d'intérêts différés résultant de ce traitement sont présentés au net des contrats de location - financement et sont sujets à l'amortissement financier de manière constante sur la durée du contrat. Les revenus d'intérêts sont reconnus à l'état consolidé du résultat net.

Les comptes à recevoir relatifs aux contrats de location – financement sont analysés régulièrement par la Direction en vue d'identifier les pertes de crédit attendues potentielles. Une provision pour pertes de crédit attendues est constituée, le cas échéant.

Selon l'**approche simplifiée** de IFRS 9 décrite à la **note 3b**, la dotation aux pertes de crédit attendues apparaissant à l'état consolidé du résultat net représente la différence entre la provision déterminée ci-dessus et la provision du début de l'exercice, net des radiations, et de l'effet de change résultant des provisions spécifiques exprimées en dollars. Les récupérations sur créances radiées antérieurement sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net.

**(j) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives**

Les contrats de location sont comptabilisés en accord avec les prescrits de IFRS 16.

À la comptabilisation initiale la Banque enregistre un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative pour les contrats de location relatifs aux propriétés louées en accord avec IFRS 16.

L'actif au titre de droits d'utilisation est initialement évalué au coût qui comprend le montant initial de l'obligation locative augmenté des paiements de loyers payés d'avance, plus les coûts directs initiaux engagés par le preneur, plus une estimation de tout coût de démantèlement prévu de l'actif sous-jacent moins tout avantage incitatif à la location. Cet actif non monétaire est exprimé dans la monnaie fonctionnelle de la Banque et est amorti sur une base linéaire, sur la durée probable anticipée du contrat de location.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(j) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives (suite)**

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date du début, en utilisant le taux d'emprunt marginal. Ce passif monétaire est exprimé en la monnaie de contrat de location y relatif. L'obligation locative est réévaluée lorsqu'il y a une modification dans les paiements de loyers futurs découlant d'un changement dans un index ou un taux, ou lorsque la Banque change son évaluation relative à l'exercice de l'option de renouvellement ou de résiliation. L'ajustement de l'obligation locative est porté en ajustement de l'actif au titre de droits d'utilisation afférent ou est enregistré au résultat net si l'actif au titre de droits d'utilisation a été réduit à zéro.

Dans le cas des contrats variables, qui sont exprimés en fonction d'un indice, comme le taux de change ou la variation de prix, l'effet de l'indexation est capitalisé à l'actif et est amorti sur la durée restante de l'actif au titre de droits d'utilisation.

L'amortissement de l'actif à titre de droits d'utilisation et la charge d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif relative aux obligations locatives sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.

La comptabilisation des contrats de location selon IFRS 16, implique du jugement et requiert de la Banque l'application d'hypothèses et d'estimation, pour déterminer :

- Que le taux d'intérêt approprié soit utilisé pour actualiser les obligations locatives.
- Que la durée des contrats de location soit adéquate. Pour ceci, la Banque doit évaluer si elle a une certitude raisonnable que l'option de renouvellement ou de résiliation de contrat sera exercée en tenant compte de certains aspects comme : les modalités du contrat, la nature et la localisation du bien, l'existence d'améliorations locatives importantes, la disponibilité de solutions alternatives pour se relocaliser dans la même zone.

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

### Notes aux états financiers consolidés

#### (3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

##### (k) Immobilisations

Les immobilisations sont reflétées au coût. À l'exception des terrains, des améliorations locatives et des investissements en cours, les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative de leurs vies utiles.

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée des contrats de bail selon la méthode d'amortissement linéaire. Les investissements en cours seront amortis sur leur durée de vie estimative à partir du moment où ils seront prêts à être utilisés.

Les taux en vigueur pour les principales catégories d'immobilisations sont comme suit:

Immeubles	5%
Véhicules	25%
Équipements, matériel et mobilier	10%- 20%
Équipements informatiques	20%
Logiciels informatiques	14%- 20%
Améliorations locatives	10%

La méthode d'amortissement, la durée de vie et la valeur résiduelle des différentes catégories d'immobilisations sont revues à chaque fin d'exercice.

Les dépenses importantes d'amélioration et de reconditionnement sont capitalisées, alors que les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux dépenses.

Les gains ou pertes réalisés lors de la disposition d'immobilisations sont reflétés à l'état consolidé du résultat net.

##### (l) Propriétés détenues pour revente

Conformément à IFRS 5, les propriétés détenues pour revente sont des terrains et immeubles reçus en dation de créances en compensation de montants dus incluant: les soldes de prêts et d'intérêts à recevoir, et les frais décaissés par la Banque à des fins de reprise, lors de l'insolvabilité constatée des débiteurs. Ces propriétés sont comptabilisées à la juste valeur estimative, à la date de la transaction.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(l) Propriétés détenues pour revente (suite)**

La Banque a établi un programme de vente selon lequel ces propriétés devraient être activement commercialisées dans leur état actuel dans un délai n'excédant pas en général un an, à moins de circonstances indépendantes du contrôle de la Banque. Les biens ne répondant pas à ces critères sont reclassés dans les placements en immobilier.

La valeur aux livres de ces propriétés est analysée à la date de chaque bilan afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur aux livres est ramenée, via l'état du résultat net, à la valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente net estimé, dans le cours normal des activités.

La juste valeur est estimée à partir des expertises effectuées par des évaluateurs en immobilier indépendants.

Conformément à la réglementation bancaire, une réserve est requise sur les propriétés détenues pour revente (**note 3u**) et est comptabilisée à un poste distinct, réserve pour biens immobiliers hors exploitation, à l'état consolidés de l'évolution de l'avoir des actionnaires.

Aux 30 septembre 2022 et 2021, il n'y a pas de propriétés détenues pour revente.

**(m) Placements en immobilier**

Les placements en immobilier représentent des terrains et immeubles détenus par la Banque pour une période et une utilisation indéterminées, en prévision que les biens connaîtront un accroissement en valeur par rapport à leur valeur comptable d'origine.

Ces terrains et immeubles sont gardés à la juste valeur et ne sont pas amortis, conformément au traitement permis par IAS 40. Les justes valeurs ont été révisées à la fin de l'exercice en cours à partir des expertises effectuées par des évaluateurs en immobilier indépendants.

Toute plus ou moins-value résultant d'un changement dans la juste valeur de ces placements en immobilier est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Les revenus de loyers et les frais relatifs à la gestion des immeubles sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(m) Placements en immobilier (suite)**

Conformément à la réglementation bancaire, une réserve générale est requise sur les placements en immobilier (**note 3u**) et est comptabilisée à un poste distinct, réserve pour biens immobiliers hors exploitation, à l'état consolidé de l'évolution de l'avoir des actionnaires.

**(n) Achalandage**

L'achalandage reflété dans les autres éléments d'actif représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis. Cet actif n'est pas amorti. L'achalandage doit subir un test annuel de dépréciation ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que sa valeur comptable aurait subi une dépréciation. L'achalandage est présenté au coût moins toutes pertes de valeur encourues. Il n'y a pas de baisse de valeur permanente de la valeur comptable de l'achalandage à la date de ces états financiers consolidés.

**(o) Dépôts, emprunts et obligations subordonnées**

Les dépôts, emprunts et obligations subordonnées constituent des passifs financiers qui sont initialement mesurés à la juste valeur et présentés net des coûts de transactions directement attribuables à l'émission de ces instruments, et comptabilisés ensuite au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur de ces passifs financiers est assimilable à la valeur aux livres, puisque les taux d'intérêts sont indexés aux taux du marché. Les frais d'intérêts payés sur ces titres sont comptabilisés au poste frais d'intérêts de l'état consolidé du résultat net.

**(p) Capital-actions**

Le capital-actions, reflété à l'avoir des actionnaires, est composé d'actions ordinaires. Les coûts directs liés à l'émission de nouvelles actions sont comptabilisés, net de l'effet de l'impôt sur le revenu, aux bénéfices non répartis.

Les dividendes sur les actions ordinaires sont enregistrés lorsqu'approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires contre les bénéfices non répartis.

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

### Notes aux états financiers consolidés

#### (3) **PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

##### (q) **Surplus d'apport**

L'excédent des versements reçus sur le capital-actions par rapport à la valeur nominale des actions est enregistré au surplus d'apport. L'écart entre le prix des actions rachetées et la valeur nominale de ces actions est imputé au surplus d'apport jusqu'à épuisement de ce compte, puis aux bénéfices non répartis.

##### (r) **Actions de trésorerie**

Les actions de trésorerie représentent des actions rachetées par la Banque. Ces actions sont reflétées à ce poste à leur valeur nominale.

##### (s) **Réserve légale**

Conformément à la loi sur les sociétés financières, un prélèvement de 10% sur le résultat avant impôts sur le revenu, diminué le cas échéant des pertes antérieures, est effectué chaque année en vue de constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint 50% du capital-actions libéré.

##### (t) **Réserve générale pour pertes sur prêts**

Le poste de réserve générale pour pertes sur prêts, établi par la Direction, est constitué à partir d'affectations des bénéfices non répartis et représente l'excédent des provisions requises par la Banque Centrale par rapport aux provisions calculées selon la Norme Internationale d'Information Financière IFRS 9. Cette réserve n'est pas sujette à distribution.

##### (u) **Réserve – biens immobiliers hors exploitation**

Le poste de réserve - biens immobiliers hors exploitation, est constitué à partir d'affectations des bénéfices non répartis et représente les réserves requises par la BRH sur ces biens en fonction de la Loi bancaire du 20 juillet 2012. Elles sont constituées de ce qui suit:

- À la réception, 30% de la juste valeur estimative des biens reçus en garantie de paiement par le biais d'adjudication ou de dation, à partir de l'application de cette Loi.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(u) Réserve – biens immobiliers hors exploitation (suite)**

- Annuellement, 20% de la valeur inscrite des biens adjugés ou reçus en dation de paiement, non vendus après un délai de deux ans jusqu'à 100% de la valeur inscrite. Cette addition au niveau de la réserve est applicable depuis le 3 décembre 2015 en fonction de la note interprétative no.1 de la BRH datée du 3 décembre 2013 sur l'application de l'article 189 de la Loi bancaire.

Cette réserve n'est pas sujette à distribution et n'est pas considérée dans le calcul des fonds propres réglementaires. Lorsque la Banque dispose de biens immobiliers hors exploitation, les réserves constituées sur ces biens sont virées aux bénéfices non répartis.

**(v) Intérêts**

Les revenus et les dépenses d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêts effectif. Ces intérêts incluent principalement les revenus d'intérêts sur les prêts, les contrats de location-financement syndiqués, les bons du Trésor et les placements à l'étranger ainsi que les dépenses d'intérêts sur les dépôts, emprunts et obligations subordonnées.

**(w) Commissions**

Les commissions qui sont importantes aux taux d'intérêts effectifs des actifs et passifs financiers sont incluses dans le calcul de ces taux d'intérêts effectifs.

Les revenus et les dépenses de commissions assimilables à des frais de service sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net lorsque les services sont rendus.

**(x) Impôts sur le revenu**

Conformément à IAS 12, la dépense d'impôts est enregistrée à l'état consolidé du résultat net sauf lorsqu'elle se rapporte à des éléments enregistrés directement à l'avoir des actionnaires ou à l'état consolidé du résultat global. Dans ces cas, l'effet des impôts qui y sont liés est également reporté à l'avoir des actionnaires et à l'état consolidé du résultat global.

Les impôts sur le revenu comprennent les impôts courants et les impôts reportés lorsqu'applicables. Les impôts courants représentent les impôts calculés sur les résultats imposables fiscalement en appliquant les taux statutaires ainsi que tous autres ajustements qui affectent les montants d'impôts à payer ou à récupérer de la Banque.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(x) Impôts sur le revenu (suite)**

Les impôts reportés provenant des écarts temporaires entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif et leur valeur correspondante pour fins fiscales, sont reflétés dans les autres éléments d'actif et/ou de passif.

La Banque a comptabilisé, aux autres éléments d'actif et de passif :

- Les impôts reportés résultant de la réévaluation de l'ancien siège social qui sont amortis proportionnellement à la durée de vie de l'immeuble.
- Les impôts reportés relatifs aux actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives qui sont amortis annuellement sur la durée des contrats.
- Les impôts reportés relatifs à la quote-part des résultats annuels des entreprises associées. L'impôt reporté est calculé sur la quote-part des résultats annuels au taux effectif applicable aux dividendes et est diminué sur la base des impôts payés à la distribution de dividendes ou lorsque les quotes-parts sont réinvesties dans le cadre d'une distribution de dividendes en actions.
- L'impôt reporté relatif à la plus (moins)-value des placements à l'étranger gardés à la juste valeur par le biais du résultat global qui sera renversé à la disposition des placements.

**(y) Réserves statutaires**

Conformément aux lois et réglementations régissant la matière, les banques doivent garder à la Banque Centrale des réserves statutaires, aux 30 septembre 2022 et 2021, de 40% sur les passifs en gourdes, et de 53% et 51% sur les passifs en monnaies étrangères, respectivement. Les réserves sur les passifs libellés en monnaies étrangères doivent être maintenues en gourdes à raison de 12.5%.

À partir de juin 2015, le taux de réserves obligatoires pour les dépôts des entreprises publiques non financières est de 100%.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(z) Résultat net par action équivalente de capital libéré**

Le résultat net par action équivalente de capital libéré est calculé en divisant le résultat net consolidé de l'exercice, par la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

**(aa) Normes, modifications et interprétations non encore mises en application**

En date de ces états financiers consolidés, certaines normes, modifications et interprétations ont été émises mais ne sont pas encore entrées en vigueur en date du 30 septembre 2022. Elles n'ont pas été prises en considération dans la préparation des états financiers consolidés de la BUH. Ce sont principalement :

<p><b><i>IFRS 17</i></b> <i>Contrats d'assurance</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2023. IFRS 17 remplace IFRS 4.</p>
<p><b><i>Modifications d'IFRS 10 et IAS 28</i></b> <i>États financiers consolidés et participation dans des entreprises associées et des coentreprises</i></p>	<p>L'IASB n'a pas encore fixé la date d'entrée en vigueur ces modifications qui traitent de la vente et de l'apport d'actifs entre investisseurs et entreprise associées ou coentreprises.</p>
<p><b><i>Modification d'IAS 1</i></b> <i>Présentation d'états financiers consolidés</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui modifie principalement la classification des passifs courants et non courants, et qui clarifie également les méthodes comptables à divulguer selon leur importance.</p>
<p><b><i>Modification d'IFRS 3</i></b> <i>Regroupement d'entreprises</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2022, qui remplace le cadre conceptuel datant de 2018.</p>
<p><b><i>Modification d'IAS 37</i></b> <i>Provisions d'actif et de passif éventuels</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2022, qui concerne le traitement des coûts d'exécution de contrats.</p>

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(aa) Normes, modifications et interprétations non encore mises en application (suite)**

<p><b><i>Modification d'IAS 16</i></b> <i>Immobilisations corporelles</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2022, qui interdit de déduire du coût d'un actif les recettes de la vente d'éléments produits par cet actif avant qu'il ne soit prêt à être utilisé.</p>
<p><b><i>Modification d'IFRS 16</i></b> <i>Contrats de bail</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2022, qui prolonge de 12 mois le délai permettant aux locataires d'appliquer cette modification aux concessions locatives en vertu desquelles des réductions de paiements de loyers affectent seulement les paiements dus le ou avant le 30 juin 2022.</p>
<p><b><i>Modification d'IFRS 9</i></b> <i>Instruments financiers</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2022, relatif au test de 10% pour la décomptabilisation du passif financier.</p>
<p><b><i>Modification d'IAS 8</i></b> <i>Méthodes et changements d'estimations comptables</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui introduit une nouvelle définition des estimations comptables et précise la relation entre normes comptables et estimations comptables.</p>
<p><b><i>Modification à IAS 12</i></b> <i>Impôts sur le revenu</i></p>	<p>Applicables aux exercices débutant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui clarifient comment les sociétés doivent enregistrer les impôts reportés relatifs à certaines transactions comme des contrats de bail et des provisions pour retraits d'actifs.</p>

La Direction ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(4) GESTION DES RISQUES**

La gestion des risques est d'une importance cruciale dans l'exploitation de la Banque. La BUH a défini sa "politique globale de gestion des risques" qui contient les principes fondamentaux de création et de fonctionnement du système de gestion des risques, à savoir :

- La définition de son cadre général de gestion intégrée des risques,
- Les règles de la gouvernance et l'organisation de la gestion des risques,
- Les composantes génériques du processus de gestion des risques, et
- La culture de risque sur tous les niveaux d'opération de la BUH.

Il est important de souligner que cette année avec l'implémentation de la Direction des Risques, un meilleur contrôle sera assuré par le biais d'outils adéquats permettant en tout temps d'identifier, de mesurer, d'atténuer, de reporter et surtout de surveiller les aspects de risques à travers les différents comités (Comités d'Alco, de Risque Capital et de Crédit) qui viendront renforcer la structure de risque de la banque.

La BUH est très sensibilisée aux risques liés au blanchiment d'argent et a renforcé ses procédures de contrôle de manière à anticiper, cerner et mieux gérer les risques liés à la problématique du blanchiment. Une plus grande vigilance est exercée au niveau opérationnel de manière à signaler ponctuellement aux autorités compétentes tout mouvement transactionnel anormal ou inhabituel, ainsi que toute situation équivoque suscitant un doute dans les comportements de la clientèle.

De plus, des séances de formation sont assurées par la Direction de la Conformité dans toute la Banque en vue de sensibiliser et responsabiliser davantage ses employés à la problématique du blanchiment. Le logiciel de surveillance AML, pour le profilage est en production depuis le 31 juillet 2018. Depuis cet exercice, l'intégration des procédures de lutte anti-blanchiment dans les processus opérationnels, est devenue une démarche majeure pour construire différents niveaux de vigilance à commencer par les unités opérationnelles.

Parmi les risques financiers que la Banque doit gérer, on retrouve principalement les risques de liquidités, de crédit, de capital et de marché qui inclut principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêts.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

**A) RISQUE DE LIQUIDITÉ**

L'appréciation par la Direction des principaux risques de la Banque est comme suit:

La gestion du risque de liquidités permet de dégager régulièrement les excédents à placer dans les instruments financiers disponibles.

Le service de la Trésorerie de la Banque assure une gestion prudente quotidienne de ses besoins opérationnels en liquidités. Les dépôts à terme à échoir ainsi que les besoins du Département de Crédit pour des décaissements éventuels sont pris en compte dans les paramètres de calcul des excédents disponibles pour placements.

La BUH respecte les réserves obligatoires exigées par la circulaire 111 aux 30 septembre 2022 et 2021.

Les dates d'échéance des passifs financiers de la Banque étaient comme suit aux 30 septembre:

**30 septembre 2022**

(En milliers de gourdes)		Courants	1-3 mois	4 mois-1 an	Plus d'un an	Total
<b>Dépôts: (note 16)</b>						
Dépôts à vue	<b>G</b>	14,524,830	-	-	-	<b>14,524,830</b>
Dépôts d'épargne		9,534,877	-	-	-	<b>9,534,877</b>
Dépôts à terme		-	<u>3,504,374</u>	<u>8,745,458</u>	<u>880,150</u>	<u>13,129,982</u>
<b>Total dépôts</b>		<b><u>24,059,707</u></b>	<b><u>3,504,374</u></b>	<b><u>8,745,458</u></b>	<b><u>880,150</u></b>	<b><u>37,189,689</u></b>
<b>Emprunts – BRH (note 17)</b>						
Obligations locatives (note 12)		-	55,324	94,517	1,265,137	<b>1,414,978</b>
Autres éléments de passif net des impôts, des taxes à payer et des impôts reportés (note 18)		8,274	24,841	66,187	400,918	<b>500,220</b>
Obligations subordonnées (note 19)		1,626,823	32,719	2,979	-	<b>1,662,521</b>
		-	-	-	<u>129,475</u>	<u>129,475</u>
		<b><u>1,635,097</u></b>	<b><u>112,884</u></b>	<b><u>163,683</u></b>	<b><u>1,795,530</u></b>	<b><u>3,707,194</u></b>
<b>TOTAL</b>	<b>G</b>	<b>25,694,804</b>	<b>3,617,258</b>	<b>8,909,141</b>	<b>2,675,680</b>	<b>40,896,883</b>

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

**A) RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE)**

**30 septembre 2021**

(En milliers de gourdes)	Courants	1-3 mois	4 mois-1 an	Plus d'un an	Total
<b>Dépôts: (note 16)</b>					
Dépôts à vue	G 11,829,431	-	-	-	11,829,431
Dépôts d'épargne	7,894,677	-	-	-	7,894,677
Dépôts à terme	-	3,637,414	6,704,624	1,459,494	11,801,532
<b>Total dépôts</b>	<b>19,724,108</b>	<b>3,637,414</b>	<b>6,704,624</b>	<b>1,459,494</b>	<b>31,525,640</b>
<b>Emprunts – BRH (note 17)</b>					
	-	48,357	145,072	1,650,534	1,843,963
<b>Obligations</b>					
locatives (note 12)	6,292	18,876	50,334	343,928	419,430
<b>Autres éléments</b>					
de passif net des impôts, des taxes à payer et des impôts reportés (note 18)	1,458,061	29,845	4,096	-	1,492,002
<b>Obligations</b>					
subordonnées (note 19)	-	-	-	165,566	165,566
	<b>1,464,353</b>	<b>97,078</b>	<b>199,502</b>	<b>2,160,028</b>	<b>3,920,961</b>
<b>TOTAL</b>	<b>G 21,188,461</b>	<b>3,734,492</b>	<b>6,904,126</b>	<b>3,619,522</b>	<b>35,446,601</b>

**B) RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit ou risque commercial est le risque de perte financière résultant de l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter partiellement ou entièrement de ses obligations financières ou contractuelles à l'endroit de la Banque. Les politiques monétaires adoptées par la Banque Centrale ainsi que la Réserve Fédérale aux États-Unis ou certains autres organismes internationaux dans les territoires où la Banque détient certains actifs ont une incidence sur les activités, les résultats et la situation financière de la Banque.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

**B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)**

Ce risque concerne les actifs financiers suivants:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
<b>Liquidités: (note 5)</b>			
Dépôts à la BRH et à la BNC	<b>G</b>	<b>17,602,430</b>	20,338,099
Dépôts à des banques étrangères		<b>1,794,652</b>	904,157
Effets en compensation		<b>98,898</b>	6,996
		<b><u>19,495,980</u></b>	<b><u>21,249,252</u></b>
<b>Placements :</b>			
Bons du Trésor, net (note 6)		<b>1,107</b>	1,193,611
Placements à l'étranger (note 7)		<b>5,278,726</b>	136,944
Placements locaux (notes 8)		<b>10,800</b>	10,800
		<b><u>5,290,633</u></b>	<b><u>1,341,355</u></b>
<b>Contrats de location-financement syndiqués, net (note 10)</b>		<b><u>182,226</u></b>	<u>200,894</u>
<b>Prêts, net (note 11)</b>		<b><u>15,099,992</u></b>	<u>12,599,689</u>
<b>Autres actifs:</b>			
Comptes à recevoir – autres net		<b><u>254,237</u></b>	<u>907,915</u>
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>G</b>	<b><u>40,323,068</u></b>	<u>36,299,105</u>

**i) Liquidités**

La Banque considère le risque sur les liquidités comme faible. Ces liquidités sont maintenues dans des institutions financières importantes que la Banque considère comme solides. La viabilité financière de ces institutions est revue de manière périodique par la Direction. Aux 30 septembre 2022 et 2021, 84% et 96% de ces liquidités sont gardées à la Banque Centrale (BRH) et la BNC.

**ii) Placements**

Ce risque survient lorsqu'un titre de placement subit une baisse importante suite aux mauvais résultats, réels ou anticipés, de la société émettrice du titre.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)****B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)****ii) Placements (suite)**

la Banque considère comme faible le risque sur les bons du Trésor qui représentent - 0% et 89% des placements et comme faible le risque sur les placements locaux qui représentent respectivement 2% et 1% des placements aux 30 septembre 2022 et 2021. La Banque considère comme modéré le risque sur les placements à l'étranger qui représentent respectivement 99.8% et 10 % des placements aux 30 septembre 2022 et 2021. Les informations financières sur ces institutions sont revues périodiquement par la Direction afin de déterminer la viabilité de ces placements (**notes 6, 7 et 8**).

Au cours de l'exercice 2022, les conditions économiques aux Etats-unis se sont détériorées ce qui a occasionné une baisse importante sur le marché boursier. Conséquemment, en date du 30 septembre 2022 la valeur des placements à l'étranger a connu une moins value de G 17,961M sur les placements gardés à la juste valeur par le biais du résultat net, de G 51,804M pour les placements gardés à la juste valeur par le biais du résultat global (**note 24**) et de G 533,863M (**note 6**) pour les placements gardés à maturité au coût amorti. Cette moins-value latente sur les placements gardés à maturité n'est pas comptabilisée mais est divulguée à la **note 6**.

**iii) Crédit, incluant les contrats de location-financement syndiqués**

Le crédit à la BUH est géré en amont par le département commercial qui gère les relations de crédit et en aval par le département d'engagement à travers trois segments spécifiques dont l'analyse de crédit qui analyse les requêtes de tout type de crédit (commercial, à la consommation et immobilier) et les présente au Comité de Crédit pour décision, à l'Administration de Crédit qui surveille la conformité des crédits en cours et aux Opérations de Crédit qui s'assurent de l'exécution des opérations diverses liées aux crédits accordés.

Le Comité de Crédit est composé du Président, du Directeur Général, de trois membres du Conseil d'Administration, du Directeur Exécutif des Risques, du Directeur Exécutif des Engagements, du Directeur Exécutif Commercial, des Responsables des différentes structures de crédit incluant le Responsable de l'Administration de Crédit. La mission de ce comité consiste à approuver les requêtes de crédits et toute intervention les concernant après approbation. Elle consiste aussi à proposer des actions visant à améliorer la gestion du crédit par le staff opérationnel faisant partie du comité.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

**B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)**

**iii) Crédit, incluant les contrats de location-financement syndiqués (suite)**

Les dossiers de crédit sont présentés par les analystes de crédit en collaboration avec les officiers commerciaux au besoin.

La Banque maintient aussi un suivi rigoureux de son portefeuille de prêts par différents mécanismes de contrôle mis en place au niveau des diverses structures de crédit sous la supervision directe des responsables de ces divers départements. D'autres mécanismes et procédures de contrôle et de suivi sont appliqués dans le cadre du respect des dispositions règlementaires de la BRH pour l'établissement des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts (Circulaire 87) et la concentration des risques de crédit (Circulaire 83-4).

La conjoncture politico-économique en Haïti a eu des conséquences graves sur le portefeuille de la Banque et a résulté en une augmentation des improductifs qui sont passés de G 791 millions à G 2,112 milliard du 30 septembre 2021 au 30 septembre 2022.

Des provisions pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées pour toutes les pertes de valeur constatées au niveau du portefeuille conformément aux Normes IFRS, à l'exception des pertes de valeur sur deux clients importants pour lesquels la Banque a opté de prendre des provisions à hauteur de 5% tel que consenti par la BRH (**note 11**). Ceci fait l'objet d'une restriction dans le rapport des auditeurs indépendants par rapport aux provisions de G 1,271 millions qui seraient requises.

La Banque a financé conjointement avec une société apparentée, certains contrats de location-financement. Les risques et la rémunération sur ces contrats sont partagés en fonction des accords contractuels individuels. Cette société est responsable de la gestion de ces financements et perçoit des commissions variant entre 1% et 2%. Ces contrats sont présentés séparément au bilan.

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

(4) **GESTION DES RISQUES (SUITE)**B) **RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)**iv) **Autres actifs**

La Banque considère le risque de non-paiement sur les autres actifs financiers comme suit (**note 15**):

- Un risque faible sur les comptes à recevoir-BRH compensation et sur les comptes à recevoir MoneyGram qui représentent des opérations de transferts qui sont réglées dans de courts délais.
- Un risque élevé sur les comptes à recevoir client qui incluent des montants payés pour un client de crédit faisant l'objet de restriction au rapport des auditeurs.

Au 30 septembre 2021, le compte à recevoir pour les ventes d'actions MasterCard représentait 70% de ce compte.

La répartition par secteur géographique, sur la base de localisation du risque ultime, des actifs financiers de la Banque est comme suit:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
<b>Liquidités</b>			
Haïti	G	17,701,328	20,345,095
États-Unis		<u>1,794,652</u>	<u>904,157</u>
		<b>19,495,980</b>	<b>21,249,252</b>
<b>Placements</b>			
Haïti	G	11,907	1,204,411
États-Unis		<u>5,278,726</u>	<u>136,944</u>
		<b>5,290,633</b>	<b>1,341,355</b>
<b>Contrats de location-financement syndiqués</b>			
Haiti	G	<u>182,226</u>	<u>200,894</u>
<b>Crédit</b>			
Haïti	G	<u>15,099,992</u>	<u>12,599,689</u>
<b>Autres actifs</b>			
Haïti	G	254,237	907,915
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>G</b>	<b>40,323,068</b>	<b>36,299,105</b>

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.****Notes aux états financiers consolidés****(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)****C) RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque de marché concerne les changements de prix sur le marché et inclut principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêts. L'objectif de la Banque est de gérer ces risques dans des paramètres acceptables qui lui permettent d'être rentable et de maximiser son retour sur investissement tout en préservant l'avoir des déposants.

**i) Risque de change**

Ce risque survient lorsqu'il y a non-appariement entre le volume d'actif détenu en devises et le volume du passif libellé dans la même devise suite à la variation du cours de cette devise.

Pour gérer ce risque, la BUH observe la stratégie de garder de faibles positions de change. Le volume de devises achetées, en fonction des demandes de la clientèle et de ses besoins internes, est généralement écoulé dans la même journée. Tout surplus de la journée est automatiquement acheté par la BRH conformément à la circulaire 81-6.

La Circulaire 81-6 de la Banque Centrale sur le risque de change qui stipule que la position en devises étrangères, en valeur absolue, ne doit pas dépasser 0.5% des fonds propres comptables sur une base quotidienne, limite le gain ou la perte que la Banque pourrait encourir sur sa position en devises étrangères.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

**C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)**

Les positions nettes de la Banque, dans les différentes monnaies, étaient comme suit aux 30 septembre:

**30 septembre 2022**

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>Gourdes</b>	<b>Dollars US</b>	<b>Total</b>
Liquidités	<b>G</b>	5,504,299	15,693,292	<b>21,197,591</b>
Placements		11,907	5,278,726	<b>5,290,633</b>
Contrats de location- financement syndiqués, net		104,689	77,537	<b>182,226</b>
Prêts, net		8,729,774	6,370,218	<b>15,099,992</b>
Autres actifs		174,589	79,648	<b>254,237</b>
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>G</b>	<b>14,525,258</b>	<b>27,499,421</b>	<b>42,024,679</b>
<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>Gourdes</b>	<b>Dollars US</b>	<b>Total</b>
Dépôts	<b>G</b>	11,283,022	25,906,667	<b>37,189,689</b>
Emprunts – BRH		1,414,978	-	<b>1,414,978</b>
Obligations subordonnées		-	129,475	<b>129,475</b>
Obligations locatives		-	500,220	<b>500,220</b>
Autres passifs, net des impôts, des taxes à payer et des impôts reportés		871,577	790,944	<b>1,662,521</b>
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>G</b>	<b>13,569,577</b>	<b>27,327,306</b>	<b>40,896,883</b>
<b>Actifs (passifs), net</b>	<b>G</b>	<b>955,681</b>	<b>172,115</b>	<b>1,127,796</b>

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

**C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)**

**i) Risque de change (suite)**

**30 septembre 2021**

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>Gourdes</b>	<b>Dollars US</b>	<b>Total</b>
Liquidités	<b>G</b>	4,683,212	17,665,523	<b>22,348,735</b>
Placements		1,204,411	136,944	<b>1,341,355</b>
Contrats de location- financement syndiqués, net		104,740	96,154	<b>200,894</b>
Prêts, net		8,159,483	4,440,206	<b>12,599,689</b>
Autres actifs		142,505	765,410	<b>907,915</b>
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>G</b>	<b>14,294,351</b>	<b>23,104,237</b>	<b>37,398,588</b>

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>Gourdes</b>	<b>Dollars US</b>	<b>Total</b>
Dépôts	<b>G</b>	9,951,371	21,574,269	<b>31,525,640</b>
Emprunts – BRH		1,843,963	-	<b>1,843,963</b>
Obligations subordonnées		-	165,566	<b>165,566</b>
Obligations locatives		-	419,430	<b>419,430</b>
Autres passifs, net des impôts, des taxes à payer et des impôts reportés		875,493	616,509	<b>1,492,002</b>
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>G</b>	<b>12,670,827</b>	<b>22,775,774</b>	<b>35,446,601</b>
<b>Actifs (passifs), net</b>	<b>G</b>	<b>1,623,524</b>	<b>328,463</b>	<b>1,951,987</b>

Les positions de change de la Banque en devises étrangères aux 30 septembre 2022 et 2021, totalisaient respectivement G 172 millions équivalent à US\$ 1.5 millions et G 328 millions équivalent à US\$ 3.4 millions. Aux 30 septembre 2022 et 2021, pour chaque mouvement d'une gourde par rapport au dollar US, la position de change en dollars US convertie résulterait en un gain ou une perte de change d'environ G 1.5 millions et G 3.4 millions, selon le cas.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

**C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)**

**i) Risque de change (suite)**

Les taux de change du dollar par rapport à la gourde étaient comme suit:

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b><u>Aux 30 septembre</u></b>		
Dollar US	<b>117.7047</b>	97.3918
<b><u>Taux moyens de l'exercice</u></b>		
Dollar US	<b>107.1283</b>	82.0000

**ii) Risque de taux d'intérêts**

La gestion de ce risque permet à la Banque de dégager des marges nettes d'intérêts positives par un appariement rationnel des actifs et passifs porteurs d'intérêts en fonction des fluctuations du marché.

La gestion de la Trésorerie est assurée par le Comité d'ALCO.

La Banque exerce un suivi rigoureux des groupes de portefeuilles distincts:

- Les prêts et les dépôts provenant de la clientèle de la Banque
- Les bons du Trésor et les placements
- Les emprunts – banques locales
- Les obligations subordonnées.

Les positions de ces portefeuilles sont revues régulièrement par la Direction qui établit le positionnement de la Banque en regard des mouvements anticipés des taux d'intérêts et recommande la couverture de tout risque de taux non désiré ou imprévu.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

**C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)**

**ii) Risque de taux d'intérêts (suite)**

En fin d'exercice, le profil de taux d'intérêts sur les principaux instruments financiers était comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>%</b>	<b>2022</b>	<b>%</b>	<b>2021</b>
<b>Taux d'intérêts fixes:</b>				
Actifs financiers	<b>13% G</b>	<b>2,313,164</b>	27%	3,998,320
Passifs financiers	<b>61%</b>	<b><u>(15,174,656)</u></b>	65%	<b><u>(14,630,492)</u></b>
Net		<b><u>(12,861,492)</u></b>		<b><u>(10,632,172)</u></b>
<b>Taux d'intérêts variables:</b>				
Actifs financiers	<b>87%</b>	<b>15,975,635</b>	73%	11,017,742
Passifs financiers	<b>39%</b>	<b><u>(9,534,877)</u></b>	35%	<b><u>(7,894,678)</u></b>
Net		<b><u>6,440,758</u></b>		<b><u>3,123,064</u></b>
Total-actifs financiers porteurs d'intérêts	<b>100%</b>	<b>18,288,799</b>	100%	15,016,062
Total-passifs financiers porteurs d'intérêts	<b>100%</b>	<b><u>(24,709,533)</u></b>	100%	<b><u>(22,525,170)</u></b>
	<b>G</b>	<b><u>(6,420,734)</u></b>		<b><u>(7,509,108)</u></b>

La Banque est exposée au risque de taux d'intérêts à cause du non-appariement entre le volume des actifs et des passifs financiers à taux fixe, accompagné d'une assymétrie des échéances.

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

### Notes aux états financiers consolidés

#### (4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

##### D) CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres sont définis comme le capital libéré et le surplus d'apport, les réserves établies et les profits accumulés non distribués. Dans le cadre de ses politiques et de ses stratégies, la Banque évalue périodiquement le retour sur capital et est soucieuse de garantir à ses actionnaires un niveau de dividendes satisfaisant qui n'affecte pas la capacité de la Banque d'assurer son développement futur.

**Les fonds propres réglementaires** consistent essentiellement en :

- des fonds propres de base (Catégories 1A et 1B) de Catégorie 1 nonobstant la réserve sur biens immobiliers hors exploitation.
- des fonds propres complémentaires (Catégorie 2) composés d'instruments financiers à durée initiale de 5 ans au minimum avec réduction progressive de pourcentage de prise en compte sur les cinq dernières années incluant les primes d'émission de ces instruments ; de la réserve générale pour pertes sur prêts ; des provisions pour pertes de crédit attendues sur les prêts et autres actifs conformément à IFRS 9.

La suffisance du capital des banques haïtiennes est réglementée suivant les exigences de la Banque Centrale (circulaire amendée 88-1) en matière de fonds propres. Tout établissement doit respecter les deux normes suivantes en matière de fonds propres réglementaires:

- **Ratio de levier (actif/fonds propres)** - Un multiple maximum de 20 fois entre l'ensemble des éléments d'actif et de certains éléments hors bilan d'une part, et les fonds propres réglementaires, d'autre part.
- **Ratio de couverture des actifs à risque (fonds propres/actifs à risque)** - Un rapport minimum de 12% entre les fonds propres réglementaires d'une part, et l'ensemble des éléments d'actif et de hors bilan pondérés en fonction, du risque de crédit, du risque opérationnel et du risque de marché, d'autre part.

En sus de l'exigence minimale de 12% fixée ci-dessus, les institutions financières doivent constituer en permanence, sur base individuelle et sur base consolidée, un coussin additionnel de fonds propres fixé à 2.5% des risques pondérés et qui doit être composé entièrement d'éléments de fonds propres de base (Catégorie 1A).

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

**D) CAPITAUX PROPRES (SUITE)**

Le non-respect de cette exigence ne constitue pas une infraction susceptible de mesures disciplinaires mais requiert de constituer ou de reconstituer ce coussin lorsque le niveau n'est pas respecté en limitant la distribution des bénéfices selon un pourcentage variable en fonction de l'importance de l'insuffisance.

Les institutions financières sont tenues de respecter ainsi les exigences globales de fonds propres comme suit :

- Fonds propres de base de catégorie 1A : ratio minimum de 9.25% des risques pondérés
- Fonds propres de base de catégorie 1 : ratio minimum de 11.50% des risques pondérés
- Total des fonds propres : ratio minimum de 14.5% des risques pondérés.

La Banque détient deux exemptions quant à la concentration de risque de crédit par rapport à ses fonds propres et de dépassement de limite sectorielle. Une sur un prêt accordé dans le cadre des projets de création de Zones Franches jusqu'au 31 mars 2023 et l'autre sur 2021 sur un prêt industriel jusqu'au 31 janvier 2023. Une demande de report a été adressée à la BRH pour cette dernière en date du 24 février 2023.

Aux 30 septembre, ces ratios étaient comme suit:

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Ratios requis :</b>		
Ratio maximum actif/Fonds propres (maximum 20 fois)	<b>13.77 fois</b>	13.59 fois
Ratio minimum des fonds propres de base de Catégorie 1 A ( <b>9.25%</b> )	<b>15.14%</b>	17.09%
Ratio minimum de fonds propres Catégorie 1 ( <b>11.5%</b> )	<b>15.14%</b>	17.09%
Ratio minimum total des fonds propres ( <b>14.5%</b> )	<b>16.76%</b>	18.45%

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(5) LIQUIDITÉS**

Aux 30 septembre, les liquidités se présentent comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
Encaisse	<b>G</b>	<b>1,701,611</b>	1,099,483
Dépôts à la BRH et à la BNC		<b>17,602,430</b>	20,338,099
Dépôts dans des banques étrangères porteurs d'intérêts		<b>1,794,652</b>	904,157
Effets en compensation		<b>98,898</b>	6,996
<b>TOTAL LIQUIDITÉS</b>	<b>G</b>	<b>21,197,591</b>	22,348,735

L'encaisse et les dépôts à la Banque de la République d'Haïti (BRH) et à la Banque Nationale de Crédit (BNC) entrent dans le calcul de la couverture des réserves obligatoires devant être maintenues par la Banque sur l'ensemble du passif en accord avec les dispositions prévues à cet effet dans les circulaires de la BRH. Ces dépôts ne portent pas d'intérêts.

Les dépôts dans des banques étrangères portent en moyenne des taux d'intérêts de 2.00% et 0.01% aux 30 septembre 2022 et 2021 respectivement.

La répartition des liquidités en gourdes et en devises est comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
Liquidités en gourdes	<b>G</b>	<b>5,504,299</b>	4,683,212
Liquidités en dollars		<b>15,693,292</b>	17,665,523
	<b>G</b>	<b>21,197,591</b>	22,348,735

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

**(6) BONS DU TRÉSOR, NET**

Aux 30 septembre, les bons du Trésor et sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
<b>Bons du Trésor (a)</b>	<b>G</b>	<b>700,000</b>	1,400,000
Échéance		<i>Octobre 2022</i>	<i>Octobre 2021</i>
Taux d'intérêts		<i>10.25%</i>	<i>10.25%</i>
<b>Intérêts non gagnés</b>		<b>(3,189)</b>	(7,175)
<b>Bons du trésor, net</b>	<b>G</b>	<b>696,811</b>	1,392,825
<b>Bons mis en pension</b>	<b>G</b>	<b>(700,000)</b>	(200,000)
Échéance		<i>Octobre 2022</i>	<i>Octobre 2021</i>
Taux d'intérêts		<i>14.00%</i>	<i>10.25%</i>
Intérêts à payer		<i>4,296</i>	<i>786</i>
<b>Bons mis en pension, net</b>	<b>G</b>	<b>(695,704)</b>	(199,214)
<b>TOTAL BONS DU TRÉSOR, NET</b>	<b>G</b>	<b>1,107</b>	1,193,611

(a) La Direction n'a pas jugé nécessaire d'établir des provisions pour pertes de crédit attendues sur les bons du Trésor qui sont des instruments financiers à très court terme qui sont garantis par le Trésor Public.

**(7) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET**

Aux 30 septembre, les placements à l'étranger sont en dollars US et sont ainsi constitués:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Placements au coût amorti, net (i)	<b>G</b>	<b>4,742,028</b>	110,163
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)		<b>316,769</b>	26,781
Placements à la juste valeur par le biais du résultat global – instruments de capitaux propres (a)		<u>186,237</u>	<u>-</u>
<b>TOTAL - PLACEMENTS À L'ÉTRANGER</b>		<b>5,245,034</b>	136,944
Intérêts à recevoir		<b>33,692</b>	-
<b>TOTAL - PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET</b>	<b>G</b>	<b>5,278,726</b>	136,944

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

(7) **PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET (SUITE)**

(a) Les changements de juste valeur sur ces placements sont enregistrés comme un élément du résultat global. La moins-value non réalisée sur ces placements totalise G 51,804 et l'effet de change y relatif totalise (G 5,183) pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022 et est reflété à l'état consolidé du résultat global et à la note d'impôt sur le revenu (**note 24**).

i) **Les placements à l'étranger au coût amorti, net et gardés à échéance**, sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
<b><i>Obligations du Gouvernement des États-Unis:</i></b>			
Coût amorti	G	1,119,915	-
Juste valeur		1,028,622	-
Moins – valeur		(91,293)	-
<i>Durée moyenne d'échéance</i>		<i>9 mois à 10 ans</i>	
<b><i>Autres obligations de sociétés privées et financières:</i></b>			
Coût amorti	G	3,123,029	-
Juste valeur		2,707,376	-
(Moins) plus – valeur		(415,653)	-
<i>Durée moyenne d'échéance</i>		<i>2 mois à 10 ans</i>	
<b><i>Obligations de sociétés financières nanties par des hypothèques:</i></b>			
Coût amorti		376,673	-
Juste valeur		349,756	-
Moins-valeur		(26,917)	-
<i>Durée moyenne d'échéance</i>		<i>3 ans à 15 ans</i>	
<b><i>Dépôts à terme: (b)</i></b>			
Coût amorti	G	133,960	110,163
Juste valeur		133,960	110,163
(Moins) plus – valeur		-	-
<i>Durée moyenne d'échéance</i>		<i>1 mois</i>	<i>1 mois</i>
<b>TOTAL-PLACEMENTS AU COÛT AMORTI</b>	<b>G</b>	<b>4,753,577</b>	<b>110,163</b>
Provision pour pertes de crédit attendues		(11,549)	-
<b>TOTAL-PLACEMENTS AU COÛT AMORTI, NET</b>	<b>G</b>	<b>4,742,028</b>	<b>110,163</b>
Moins-value non comptabilisée sur placements gardés à échéance		(533,863)	-
<b>JUSTE VALEUR TOTALE DES PLACEMENTS</b>	<b>G</b>	<b>4,208,165</b>	<b>110,163</b>

(b) La juste valeur du dépôt à terme est égale au coût d'acquisition étant donné que le taux d'intérêt contractuel est assimilable au taux du marché. Ce dépôt est bloqué en garantie pour la compensation des activités de cartes de crédit de BUH MasterCard.

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

## (7) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET (SUITE)

La provision pour pertes de crédit attendues sur les placements au coût amorti a ainsi évolué :

(En milliers de gourdes)	Phase I	
	Actifs non dépréciés	
	2022	2021
Solde au début de l'exercice	G -	-
Dotation aux pertes de crédit de l'exercice (note 21)	(11,549)	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G (11,549)</b>	-

ii) Les placements gardés à la juste valeur le biais du résultat net, sont comme suit:

(En milliers de gourdes)	2022	2021
<b>Autres obligations de sociétés privées et financières:</b>		
Juste valeur	G 269,687	-
<i>Durée moyenne d'échéance</i>	<i>2 mois à 5 ans</i>	
<b>Obligations du Gouvernement des États-Unis:</b>		
Juste valeur	-	7,302
<i>Durée moyenne d'échéance</i>	-	<i>1 mois</i>
<b>Actions dans une société étrangère LLC</b>		
<i>8 actions de classe A en 2022 et 4 actions en 2021</i>	<i>47,082</i>	<i>19,479</i>
<b>TOTAL-PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET</b>	<b>G 316,769</b>	<b>26,781</b>

En date du 24 septembre 2021, la Banque a réalisé l'option de conversion d'actions spéciales de MasterCard qu'elle détenait et a vendu à cette dernière les 22,100 actions converties en date du 27 septembre 2021, pour une valeur de USD 7 millions réalisant ainsi un gain de G 763 millions. Ce montant, perçu en date du 5 octobre 2021 et totalisant G 770 millions, est reflété comme compte à recevoir au niveau des autres éléments d'actifs (note 15).

Aux 30 septembre, les taux moyens sur les placements à l'étranger sont comme suit:

	2022	2021
Obligations du Gouvernement des États-Unis	0.29% à 3.25%	2.00%
Autres obligations de sociétés privées et financières	0.75% à 3.25%	-
Obligations de sociétés financières nanties par des hypothèques	0.33% à 4.41%	-
Dépôts à terme	2.27%	-

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(8) PLACEMENTS LOCAUX**

Aux 30 septembre, les placements locaux sont composés d'instruments de capitaux propres gardés à la juste valeur par le biais du résultat net et sont comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
SOFIHDES			
720 actions volantes de classe A	<b>G</b>	<b>10,800</b>	10,800

**(9) TITRES DE PARTICIPATION – ENTREPRISE ASSOCIÉE**

Les titres de participation dans l'entreprise associée SOFIN S.A. avec le nom commercial Ayiti Leasing sont comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>SOFIN S.A. (40%) Entreprise associée</b>			
Valeur d'acquisition de la participation 10,400 actions	<b>G</b>	<b>140,905</b>	140,905
Quote-part des bénéfices non répartis et des réserves		<b>(22,635)</b>	(24,946)
<b>TOTAL TITRES DE PARTICIPATION – ENTREPRISE ASSOCIÉE</b>	<b>G</b>	<b>118,270</b>	115,959

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(9) TITRES DE PARTICIPATION – ENTREPRISE ASSOCIÉE (SUITE)**

La quote-part dans l'entreprise associée SOFIN S.A. pour l'exercice terminé les 30 septembre 2022 et 2021 sont comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>ENTREPRISE ASSOCIÉE</b>			
SOFIN S.A.	<b>G</b>	<b>2,311</b>	1,835

L'effet de l'impôt sur les résultats de l'entreprise associée, au taux effectif applicable aux dividendes, est de G 462 mille et de G 367 mille pour les exercices terminés les 30 septembre 2022 et 2021 respectivement (**note 24**).

Les informations financières de cette entreprise associée sont comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>SOFIN S.A.</b>			
Total actif	<b>G</b>	<b>1,082,680</b>	<u>1,132,936</u>
Total passif	<b>G</b>	<b>836,237</b>	<u>892,271</u>
Actif net	<b>G</b>	<b>246,443</b>	<u>240,665</u>
Profit net de l'exercice	<b>G</b>	<b>5,778</b>	4,590

**(10) CONTRATS DE LOCATION – FINANCEMENT SYNDIQUÉS NET**

Les contrats de location-financement syndiqués sont comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
Contrats de location-financement syndiqués, net (a)	<b>G</b>	<b>192,977</b>	200,894
Mensualités échues non encore versées (b)		<b>10,751</b>	-
<b>TOTAL CONTRATS DE LOCATION - FINANCEMENT SYNDIQUÉS, NET</b>	<b>G</b>	<b>182,226</b>	200,894

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

(10) CONTRATS DE LOCATION – FINANCEMENT SYNDIQUÉS NET (SUITE)

a) Les contrats de location-financement syndiqués sont comme suit :

(En milliers de gourdes)	2022			2021		
	Montant brut	Intérêts différés	Montant net	Montant brut	Intérêts différés	Montant net
<b>Contrats de location-financement- automobiles</b>						
Équivalent en gourdes	G 101,960	(16,364)	85,596	137,577	(30,179)	107,398
<b>Contrats de location-financement - équipements</b>						
En dollars US	\$ 982	(197)	785	826	(161)	665
Équivalent en gourdes	G 115,473	(23,127)	92,346	80,375	(15,650)	64,725
En gourdes	53,129	(8,403)	44,726	34,488	(2,815)	31,673
	G 168,602	(31,530)	137,072	114,863	(18,465)	96,398
<b>Total contrats de location, net</b>	<b>G 270,562</b>	<b>(47,894)</b>	<b>222,668</b>	<b>252,440</b>	<b>(48,644)</b>	<b>203,796</b>
<b>Provision pour pertes de crédit attendues</b>			(40,442)			(2,902)
<b>CONTRATS DE LOCATION, NET</b>	<b>G</b>		<b>182,226</b>			<b>200,894</b>
<b>Portion à court terme</b>			<b>48,274</b>			<b>58,688</b>
<b>Portion à long terme</b>			<b>133,952</b>			<b>142,206</b>
<b>CONTRATS DE LOCATION, NET</b>	<b>G</b>		<b>182,226</b>			<b>200,894</b>
<b>Taux d'intérêts moyen HTG</b>			<b>14%</b>			<b>15%</b>
<b>Taux d'intérêts moyen US\$</b>			<b>14%</b>			<b>13%</b>

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(10) CONTRATS DE LOCATION - FINANCEMENT SYNDIQUÉS, NET (SUITE)**

La provision pour pertes de crédit attendues sur les contrats de location-financement syndiqués a enregistré les mouvements suivants :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
Solde au début de l'exercice	<b>G</b>	<b>(2,902)</b>	(2,590)
Dotation de l'exercice ( <b>note 21</b> )		<b>(34,985)</b>	(207)
Incidence de change		<b>(2,555)</b>	(105)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>(40,442)</b>	(2,902)

**(b) Les mensualités échues non encore versées** par SOFIN sont comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
Créances gourdes	<b>G</b>	<b>7,987</b>	-
Créances dollars		<b>2,764</b>	-
	<b>G</b>	<b>10,751</b>	-

Au 30 septembre 2022, les créances clients dans les livres de SOFIN comprennent un loyer à recevoir sur un contrat syndiqué. La portion de ce loyer qui appartient à la BUH est de G 4.6 millions.

Au 30 septembre 2022, un des prêts en syndication était non productif.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(11) PRÊTS, NET**

Aux 30 septembre, les prêts se présentent comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
Avances en comptes courants	<b>G</b>	<b>4,904,223</b>	3,944,036
Prêts commerciaux et industriels		<b>3,580,426</b>	3,384,705
Prêts à la consommation		<b>326,226</b>	348,303
Prêts hypothécaires		<b>1,459,132</b>	858,692
Prêts avec moratoires (e)		<b>679,190</b>	578,765
Prêts-cartes de crédit		<b>494,276</b>	509,251
Prêts aux petites et moyennes entreprises		<b>60,440</b>	85,168
Prêts restructurés		<b>25,982</b>	295,763
Prêts aux employés		<b>61,179</b>	30,511
		<b><u>11,591,074</u></b>	<u>10,035,194</u>
<i>Prêts financés par la BRH :</i>			
Ma Maison - (a)		<b>1,140,146</b>	1,272,231
Ma Maison - secteur enseignement (b)		<b>13,257</b>	16,955
Zone Franche (c)		<b>363,839</b>	361,058
Projets immobiliers (d)		<b>184,979</b>	-
		<b><u>1,702,221</u></b>	<u>1,650,244</u>
<i>Prêts financés par la BRH avec moratoires :</i>			
Zone Franche (e)		<b>427,610</b>	755,772
Projet immobilier		<b>-</b>	197,799
		<b><u>427,610</u></b>	<u>953,571</u>
Total prêts financés par la BRH		<b>2,129,831</b>	2,603,815
<b>TOTAL PRÊTS COURANTS</b>		<b>13,720,905</b>	12,639,009
Prêts non productifs (e)		<b>2,112,120</b>	791,092
<b>TOTAL PRÊTS</b>		<b>15,833,025</b>	13,430,101
Intérêts recevoir		<b>243,996</b>	169,854
<b>TOTAL PRÊTS ET INTÉRÊTS À RECEVOIR</b>		<b>16,077,021</b>	13,599,955
Provision pour pertes de crédit attendues		<b>(977,029)</b>	(1,000,266)
<b>TOTAL PRÊTS, NET</b>	<b>G</b>	<b>15,099,992</b>	12,599,689

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(11) PRÊTS, NET (SUITE)**

Aux 30 septembre, la répartition des prêts en gourdes et en dollars US se présente comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
Prêts en dollars US	<b>G</b>	<b>6,370,218</b>	4,440,206
Prêts en gourdes		<b><u>8,729,774</u></b>	<u>8,159,483</u>
	<b>G</b>	<b>15,099,992</b>	12,599,689

- (a) Le portefeuille Ma Maison est un produit relatif au financement de prêts hypothécaires visant la classe moyenne pour la construction ou la réhabilitation d'immeubles résidentiels. Dans un accord signé le 16 décembre 2013, la Banque de la République d'Haïti (BRH) s'est engagée à appuyer financièrement la BUH à travers ce programme visant à octroyer des prêts au logement en gourdes à sa clientèle de particuliers pour une durée ne dépassant pas 30 ans. Le taux d'intérêts sur ces prêts ne pourra pas dépasser 10% et ne peut être révisé qu'après 10 ans d'un commun accord entre les partis.

Au cas où la BUH aurait épuisé ses réserves excédentaires, la BRH s'engage à lui avancer des fonds sur une période de 20 ans à un taux qui garantit le maintien de la marge sur le portefeuille. La BRH accorde également une dérogation pour dépassement de la limite sectorielle de 50% relative à la non-constitution de réserves obligatoires sur les ressources en gourdes captées et utilisées pour octroyer les prêts au logement. L'accord ne garantit pas les risques de crédit ou de contrepartie. Les emprunts de la BRH relatifs à ces prêts sont décrits à la **note 17** ainsi que les modalités y relatives.

Aux 30 septembre 2022 et 2021, les prêts Ma Maison comprenaient des prêts apparentés de G 40.8 millions et G 136.6 millions respectivement et des prêts aux employés pour des montants respectifs de G 92.4 millions et G 92.3 millions.

- (b) Dans le cadre d'un accord avec la BRH, la BUH finance une université locale au taux de 8% sur une durée de 10 ans. L'emprunt de la BRH relatif à ce prêt est décrit à la **note 17** ainsi que les modalités y relatives.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(11) PRÊTS, NET (SUITE)**

- (c) Dans le cadre d'un accord avec la BRH, la BUH finance des projets dans une Zone Franche au taux de 7% avec des durées allant de 11 à 15 ans. Les emprunts de la BRH relatifs à ces prêts sont décrits à la **note 17** ainsi que les modalités y relatives.
- (d) Dans le cadre d'un accord avec la BRH, la BUH finance un projet de copropriétés situées à Puits Blain (Programme de Promotion de Développement Immobilier) pour une durée de 10 ans à un taux d'intérêts de 6%. Les modalités de cet emprunt BUH sont décrites à la **note 17**.
- (e) Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2022, la BRH, face à la crise économique sévère, a accordé des moratoires à deux clients importants de la Banque avec une dérogation de six mois pour dispositions de la circulaire 83-4 sur la concentration des risques de crédit. De plus, un taux de provisionnement spécifique de 5% a été consenti pour ces clients par rapport aux prescrits de la circulaire 87 sur le provisionnement des créances. Ce taux de 5% ne correspond pas au taux de probabilité de défaut (PD) qui serait considéré selon les normes IFRS, d'où la restriction dans le rapport des auditeurs indépendants.

Les montants des créances de ces deux clients au 30 septembre 2022 étaient ainsi classifiés aux états financiers consolidés :

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2022</b>	
Prêts avec moratoire	<b>G</b>	<b>679,190</b>
Prêts financés par BRH avec moratoire		<b>427,610</b>
Prêts non productifs		<b><u>1,102,919</u></b>
	<b>G</b>	<b>2,209,719</b>

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS, NET (SUITE)

Aux 30 septembre, l'âge des prêts était comme suit :

30 septembre 2022

(En milliers de gourdes)	Courants	1-30 jours	31-60 jours	61-89 jours	Total
<b>Prêts courants</b>					
Avances en comptes courants	G 4,790,560	-	113,663	-	4,904,223
Prêts Ma Maison	780,877	183,626	130,857	44,786	1,140,146
Prêts Zone Franche	363,839	-	-	-	363,839
Prêts – cartes de crédit	437,494	34,736	22,046	-	494,276
Prêts – BRH secteur enseignement	13,257	-	-	-	13,257
Prêt avec moratoire Zone franche	-	-	-	427,610	427,610
Prêt avec moratoires	676,059	-	-	3,131	679,190
Projet immobilier	184,979	-	-	-	184,979
Autres catégories de prêts	<u>3,538,309</u>	<u>1,359,457</u>	<u>155,335</u>	<u>460,284</u>	<u>5,513,385</u>
	G 10,785,374	1,577,819	421,901	935,811	13,720,905
	<b>79%</b>	<b>11%</b>	<b>3%</b>	<b>7%</b>	<b>100%</b>

(En milliers de gourdes)	90-180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total
<b>Prêts non productifs</b>				
Avances en comptes courants	G 44,437	1,113,824	62,472	1,220,733
Prêts - cartes de crédit	23,010	21,742	-	44,752
Autres catégories de prêts	<u>156,951</u>	<u>689,684</u>	-	<u>846,635</u>
	G 224,398	1,825,250	62,472	2,112,120
	<b>11%</b>	<b>86%</b>	<b>3%</b>	<b>100%</b>

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS, NET (SUITE)30 septembre 2021

(En milliers de gourdes)	Courants	1-30 jours	31-60 jours	61-89 jours	Total
<b>Prêts courants</b>					
Avances en comptes courants	G 3,944,036	-	-	-	<b>3,944,036</b>
Prêts Ma Maison	1,023,084	118,284	72,033	58,830	<b>1,272,231</b>
Prêts Zone Franche	361,058	-	-	-	<b>361,058</b>
Prêts – cartes de crédit	482,235	17,262	9,754	-	<b>509,251</b>
Prêts – BRH secteur enseignement	16,955	-	-	-	<b>16,955</b>
Prêt avec moratoire					
Zone franche	320,343	-	435,429	-	<b>755,772</b>
Prêt avec moratoires					
Projet immobilier	197,799	-	-	-	<b>197,799</b>
Autres catégories de prêts	<u>4,268,636</u>	<u>377,267</u>	<u>359,904</u>	<u>576,100</u>	<u><b>5,581,907</b></u>
	<b>G 10,641,146</b>	<b>512,813</b>	<b>877,120</b>	<b>634,930</b>	<b>12,639,009</b>
	<b>84%</b>	<b>4%</b>	<b>7%</b>	<b>5%</b>	<b>100%</b>

(En milliers de gourdes)	90- 180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total
<b>Prêts non productifs</b>				
Avances en comptes courants	G -	-	676,382	<b>676,382</b>
Prêts - cartes de crédit	11,152	2,607	-	<b>13,759</b>
Autres catégories de prêts	<u>30,944</u>	<u>6,972</u>	<u>63,035</u>	<u><b>100,951</b></u>
	<b>G 42,096</b>	<b>9,579</b>	<b>739,417</b>	<b>791,092</b>
	<b>5%</b>	<b>1%</b>	<b>94%</b>	<b>100%</b>

Aux 30 septembre, les prêts étaient couverts par les garanties suivantes:

30 septembre 2022

(En milliers de gourdes)	Garanties hypothécaires	Nantissements en espèces (note 16)	Total
Prêts courants	G 7,594,370	2,922,545	<b>10,516,915</b>
Prêts non productifs	<u>1,544,801</u>	<u>88,279</u>	<u><b>1,633,080</b></u>
	<b>G 9,139,171</b>	<b>3,010,824</b>	<b>12,149,995</b>

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(11) PRÊTS, NET (SUITE)**

**30 septembre 2021**

(En milliers de gourdes)		Garanties hypothécaires	Nantissements en espèces (note 16)	Total
Prêts courants	<b>G</b>	8,547,178	2,881,511	<b>11,428,689</b>
Prêts non productifs		<u>159,755</u>	<u>59,417</u>	<u>219,172</u>
	<b>G</b>	8,706,933	2,940,928	<b>11,647,861</b>

Les taux de rendement moyens sur les principales catégories de prêts, se présentent comme suit:

	2022	2021
<b>Prêts commerciaux et industriels</b>		
Dollars US	<b>10%</b>	10%
Gourdes (incluant les prêts financés par la BRH)	<b>11%</b>	11%
<b>Prêts Zone Franche en gourdes</b>	<b>7%</b>	7%
<b>Petites et moyennes entreprises</b>		
Prêts Ma Maison - gourdes	<b>10%</b>	10%
<b>Avances en comptes courants</b>		
Dollars US	<b>15%</b>	12%
Gourdes (incluant les prêts financés par BRH)	<b>15%</b>	12%
<b>Prêts – cartes de crédit – gourdes</b>	<b>27%</b>	29%
<b>Prêts à la consommation</b>		
Dollars US	<b>13%</b>	14%
Gourdes	<b>14%</b>	16%
<b>Prêts aux employés</b>		
Gourdes	<b>8%</b>	8%

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

**(11) PRÊTS, NET (SUITE)**

Aux 30 septembre 2022 et 2021, les prêts aux Membres du Conseil d'Administration et à leurs sociétés apparentées totalisent G 2.1 milliard et G 1.7 milliard; ils sont classés courants et portent des taux d'intérêts de 8% à 15% en 2022 et 2021, pour les prêts en gourdes, et de 5,5% à 10% en 2022 et de 10% à 15% en 2021, pour les prêts en dollars.

- (a) La provision pour pertes de crédit attendues sur prêts **pour l'ensemble du portefeuille** a évolué comme suit :

		TOTAL 2022	TOTAL 2021
<b>(En milliers de gourdes)</b>			
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>G</b>	(1,000,266)	(409,757)
Dotation aux pertes de crédit (note 21)		(446,293)	(520,017)
Effet de change		(218,707)	(105,556)
Radiations		688,237	35,064
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G</b>	(977,029)	(1,000,266)

Les variations par phase de **l'ensemble du portefeuille** ont évolué comme suit :

		Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>Phase 1</b>	<b>Phase 2</b>	<b>Phase 3</b>		
<b>Solde au 30 septembre 2020</b>					
Prêts et intérêts à recevoir	7,909,642	3,171,292	1,511,342		<b>12,592,276</b>
Provision	(80,091)	(51,734)	(277,932)		<b>(409,757)</b>
<b>Total net</b>	<b>G</b>	<b>7,829,551</b>	<b>3,119,558</b>	<b>1,233,410</b>	<b>12,182,519</b>
<b>Variations de l'exercice 2020-2021</b>					
Prêts et intérêts à recevoir	<b>G</b>	306,616	(517,410)	1,218,473	<b>1,007,679</b>
Provision		19,034	(7,438)	(602,105)	<b>(590,509)</b>
<b>Total net</b>	<b>G</b>	<b>325,650</b>	<b>(524,848)</b>	<b>616,368</b>	<b>417,170</b>

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

## (11) PRÊTS, NET (SUITE)

Les variations par phase de l'ensemble du portefeuille ont évolué comme suit :

	Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
(En milliers de gourdes)	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
<b>Solde au 30 septembre 2021</b>				
Prêts et intérêts à recevoir	8,216,258	2,653,882	2,729,815	<b>13,599,955</b>
Provision	(61,057)	(59,172)	(880,037)	<b>(1,000,266)</b>
<b>Total net</b>	<b>G 8,155,201</b>	<b>2,594,710</b>	<b>1,849,778</b>	<b>12,599,689</b>
<b>Variations de l'exercice 2021-2022</b>				
Prêts et intérêts à recevoir	2,033,818	240,556	202,692	<b>2,477,066</b>
Provision	(13,824)	(2,332)	39,393	<b>23,237</b>
<b>Total net</b>	<b>G 2,019,994</b>	<b>238,224</b>	<b>242,085</b>	<b>2,500,303</b>
<b>Solde au 30 septembre 2022</b>				
Prêts et intérêts à recevoir	10,250,076	2,894,438	2,932,507	<b>16,077,021</b>
Provision	(74,881)	(61,504)	(840,644)	<b>(977,029)</b>
<b>Total net</b>	<b>G 10,175,195</b>	<b>2,832,934</b>	<b>2,091,863</b>	<b>15,099,992</b>

Aux 30 septembre 2022 et 2021, les prêts à défaut incluent :

		2022	2021
Prêts et intérêts à recevoir non productifs	<b>G</b>	<b>2,284,289</b>	890,912
Autres prêts (1)		<b>648,218</b>	<b>1,838,903</b>
	<b>G</b>	<b>2,932,507</b>	2,729,815

(1) Certains autres prêts sont classifiés à la phase 3 bien qu'étant à jour parce que, selon l'appréciation de la Direction en fonction des critères précités à la **note 3b**, ils nécessitent des provisions plus importantes.

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

## (11) PRÊTS, NET (SUITE)

b) La provision pour pertes de crédit attendues sur **les prêts cartes de crédit** a évolué comme suit :

		TOTAL 2022	TOTAL 2021
<b>(En milliers de gourdes)</b>			
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>(14,880)</b>	(15,457)
Dotation aux pertes de crédit		(53,481)	(25,860)
Radiations		28,656	26,437
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>(39,705)</b>	(14,880)

Les variations par phase de l'exercice sont comme suit :

	Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
<b>(En milliers de gourdes)</b>	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
<b>Solde au 30 septembre 2020</b>				
Prêts et intérêts à recevoir	432,770	55,521	10,398	498,689
Provision	(5,393)	(832)	(9,232)	(15,457)
<b>Total net</b>	<b>G 427,377</b>	<b>54,689</b>	<b>1,166</b>	<b>483,232</b>
<b>Variations de l'exercice 2020-2021</b>				
Prêts et intérêts à recevoir	53,879	(28,505)	3,361	28,735
Provision	(636)	427	786	577
<b>Total net</b>	<b>G 53,243</b>	<b>(28,078)</b>	<b>4,147</b>	<b>29,312</b>

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

## (11) PRÊTS, NET (SUITE)

	Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
(En milliers de gourdes)	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
<b>Solde au 30 septembre 2021</b>				
Prêts et intérêts à recevoir	486,649	27,016	13,759	527,424
Provision	(6,029)	(405)	(8,446)	(14,880)
<b>Total net</b>	<b>480,620</b>	<b>26,611</b>	<b>5,313</b>	<b>512,544</b>
<b>Variations de l'exercice 2021-2022</b>				
Prêts et intérêts à recevoir	(106,538)	89,189	30,993	13,644
Provision	1,314	(1,338)	(24,801)	(24,825)
<b>Total net</b>	<b>G (105,224)</b>	<b>87,851</b>	<b>6,192</b>	<b>(11,181)</b>
<b>Solde au 30 septembre 2022</b>				
Prêts et intérêts à recevoir	380,111	116,205	44,752	541,068
Provision	(4,715)	(1,743)	(33,247)	(39,705)
<b>Total net</b>	<b>G 375,396</b>	<b>114,462</b>	<b>11,505</b>	<b>501,363</b>

Aux 30 septembre 2022 et 2021, les prêts à défaut sont composés des prêts non productifs exclusivement.

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

**(11) PRÊTS, NET (SUITE)**

c) La provision pour pertes de crédit attendues sur **les autres prêts** a évolué comme suit :

		TOTAL 2022	TOTAL 2021
<b>(En milliers de gourdes)</b>			
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>(985,386)</b>	<b>(394,300)</b>
Dotation aux pertes de crédit		(392,812)	(494,157)
Effet de change		(218,707)	(105,556)
Radiations		659,581	8,627
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>937,324</b>	<b>(985,386)</b>

Les variations par phase de l'exercice sont comme suit :

	Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
<b>(En milliers de gourdes)</b>	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
<b>Solde au 30 septembre 2020</b>				
Prêts et intérêts à recevoir	7,481,640	3,111,003	1,500,944	<b>12,093,587</b>
Provision	(74,698)	(50,902)	(268,700)	<b>(394,300)</b>
<b>Total net</b>	<b>G 7,406,942</b>	<b>3,060,101</b>	<b>1,232,244</b>	<b>11,699,287</b>
<b>Variations de l'exercice 2020-2021</b>				
Prêts et intérêts à recevoir	247,969	(484,137)	1,215,112	<b>978,944</b>
Provision	19,670	(7,865)	(602,891)	<b>(591,086)</b>
<b>Total net</b>	<b>G 271,639</b>	<b>(492,002)</b>	<b>612,221</b>	<b>387,858</b>

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(11) PRÊTS, NET (SUITE)**

**30 septembre 2021**

	Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
(En milliers de gourdes)	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
<b>Solde au 30 septembre 2021</b>				
Prêts et intérêts à recevoir	7,729,609	2,626,866	2,716,056	<b>13,072,531</b>
Provision	(55,028)	(58,767)	(871,591)	<b>(985,386)</b>
<b>Total net</b>	<b>G 7,674,581</b>	<b>2,568,099</b>	<b>1,844,465</b>	<b>12,087,145</b>
<b>Variations de l'exercice 2021-2022</b>				
Prêts et intérêts à recevoir	2,140,356	151,367	171,699	<b>2,463,422</b>
Provision	(15,138)	(994)	64,194	<b>48,062</b>
<b>Total net</b>	<b>G 2,125,218</b>	<b>150,373</b>	<b>235,893</b>	<b>2,511,484</b>
<b>Solde au 30 septembre 2022</b>				
Prêts et intérêts à recevoir	9,869,965	2,778,233	2,887,755	<b>15,535,953</b>
Provision	(70,166)	(59,761)	(807,397)	<b>(937,324)</b>
<b>Total net</b>	<b>G 9,799,799</b>	<b>2,718,472</b>	<b>2,080,358</b>	<b>14,598,629</b>

Aux 30 septembre 2022 et 2021, les prêts à défaut incluent :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Prêts et intérêts à recevoir non productifs	<b>G</b>	<b>2,239,537</b>	877,153
Autres prêts (i)		<b>648,218</b>	<b>1,838,903</b>
	<b>G</b>	<b>2,887,755</b>	2,716,056

- (i) Certains autres prêts sont classifiés à la phase 3 bien qu'étant à jour parce que, selon l'appréciation de la Direction en fonction des critères précités à la **note 3b**, ils nécessitent des provisions plus importantes.

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

**(11) PRÊTS, NET (SUITE)**

La provision pour pertes sur prêts requise selon la circulaire 87 de la Banque Centrale totalisait respectivement G 857 millions et G 737 millions aux 30 septembre 2022 et 2021 respectivement. Cette provision est couverte par les postes d'états financiers consolidés suivants :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Montant bilan	G	977,029	1,000,266
Montant hors bilan (note 18) (a)		66,799	114,501
	G	1,043,828	1,114,767

**(12) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES**

Les actifs concernent principalement les espaces loués par la Banque pour ses bureaux administratifs et son réseau de succursales.

**Actifs au titre de droits d'utilisation**

Les actifs au titre de droits d'utilisation ont ainsi évolué :

**Coût**

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Solde au début de l'exercice	G	588,333	423,382
Ajouts de l'exercice		94,896	164,951
Ajustements		(1,246)	-
Solde à la fin de l'exercice	G	681,983	588,333

**Amortissement cumulé**

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Solde au début de l'exercice	G	(178,858)	(88,908)
Amortissement de l'exercice		(93,368)	(89,950)
Ajustement		178	-
Solde à la fin de l'exercice		(272,048)	(178,858)
<b>Actifs au titre de droits d'utilisation, net</b>	<b>G</b>	<b>409,935</b>	<b>409,475</b>

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(12) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES (SUITE)**

**Obligations locatives**

Les obligations locatives en dollars US ont ainsi évolué :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>419,430</b>	224,328
Ajout de l'exercice		<b>94,896</b>	164,951
Ajustement		<b>(1,505)</b>	-
Intérêts sur obligation locatives		<b>23,953</b>	13,861
Paiements de loyers		<b>(118,892)</b>	(81,558)
Effet de change		<b>82,338</b>	97,848
<b>SOLDE OBLIGATIONS LOCATIVES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>G</b>	<b>500,220</b>	419,430
<b>Moins portion à court terme</b>		<b>(99,282)</b>	(75,502)
	<b>G</b>	<b>400,938</b>	343,928

Les paiements contractuels en dollars américains non actualisés à effectuer au titre des obligations locatives se présentent comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>TOTAL</b>	
	<b>Contrats en dollars convertis</b>	
Moins d'un an	<b>G</b>	128,335
Entre 1 an et 2 ans		128,335
Entre 2 et 5 ans		288,115
Plus de 5 ans		89,669
<b>Total</b>	<b>G</b>	<b>634,454</b>

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(12) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES (SUITE)**

Les obligations locatives liées à des partis apparentés totalisent G 96,626M et G 119,791M en 2022 et 2021 respectivement.

Les montants relatifs aux contrats de location (**IFRS 16**) comptabilisés à l'état consolidé du résultat net, au poste de frais de locaux, matériel et mobilier sont comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
Intérêts sur obligations locatives	<b>G</b>	<b>23,953</b>	13,861
Amortissement de l'actif au titre de droits d'utilisation		<u><b>93,368</b></u>	<u>89,950</u>
<b>Total</b>	<b>G</b>	<b>117,321</b>	103,811

Les dépenses fiscales diffèrent des dépenses comptables comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
Dépenses comptables	<b>G</b>	<b>117,321</b>	103,811
Dépenses fiscales		<u><b>114,072</b></u>	<u>81,558</u>
Écart		<u><b>3,249</b></u>	<u>22,253</u>
Impôts reportés ( <b>note 24</b> )	<b>G</b>	<b>975</b>	6,676

(à suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

**(13) IMMOBILISATIONS, NET**

Les immobilisations ont ainsi fluctué au cours de l'exercice:

**Coût**

(En milliers de gourdes)		Solde au 30/09/21	Acquisitions	Dispositions	Transferts	Ajustements	Solde au 30/09/22
Terrains	<b>G</b>	104,570	-	-	-	-	<b>104,570</b>
Immeubles		41,149	-	-	-	-	<b>41,149</b>
Véhicules		32,629	4,309	(2,182)	3,665	(3,665)	<b>34,756</b>
Equipements, matériel et mobilier		236,221	21,425	-	9,263	(35,429)	<b>231,480</b>
Équipements informatiques		19,222	2,985	-	-	1,221	<b>23,428</b>
Logiciels informatiques		203,212	2,873	-	-	3,522	<b>209,607</b>
Améliorations locatives		270,029	1,994	-	11,655	(2,613)	<b>281,065</b>
Investissements en cours (a)		<u>97,603</u>	<u>98,188</u>	<u>-</u>	<u>(24,583)</u>	<u>(5,337)</u>	<b><u>165,871</u></b>
	<b>G</b>	<b>1,004,635</b>	<b>131,774</b>	<b>(2,182)</b>	<b>-</b>	<b>(42,301)</b>	<b>1,091,926</b>

L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice:

**Amortissement cumulé**

(En milliers de gourdes)		Solde au 30/09/21	Amortissement	Dispositions	Transferts	Ajustements	Solde au 30/09/22
Immeubles	<b>G</b>	10,476	1,997	-	-	-	<b>12,473</b>
Véhicules		11,381	7,627	(1,545)	-	-	<b>17,463</b>
Equipements, matériel et mobilier		141,945	30,285	-	-	(35,429)	<b>136,801</b>
Équipements informatiques		8,798	6,017	-	-	(944)	<b>13,871</b>
Logiciels informatiques		104,914	16,851	-	-	(329)	<b>121,436</b>
Améliorations locatives		<u>103,657</u>	<u>28,505</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<b><u>132,162</u></b>
	<b>G</b>	<b>381,171</b>	<b>91,282</b>	<b>(1,545)</b>	<b>-</b>	<b>(36,702)</b>	<b>434,206</b>
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>G</b>	<b>623,464</b>		<b>637</b>		<b>5,599</b>	<b>657,720</b>

(a) Les investissements en cours comprennent principalement des fonds engagés dans les projets informatiques et la rénovation du réseau de succursales. Les ajustements de l'exercice comprennent une reclassification de G 4,486M aux placements immobiliers (**note 14**).

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

**(14) PLACEMENTS EN IMMOBILIER**

Les placements en immobilier ont ainsi fluctué durant l'exercice:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Solde au début de l'exercice	G	385,827	240,927
Transfert (aux) des immobilisations (note 13)		(4,486)	144,900
Additions de l'exercice		124,495	-
Moins valeur		(9,500)	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>496,336</b>	<b>385,827</b>

Un des placements en immobilier est loué à des apparentés pour des loyers G 1.6 millions en 2021.

Les placements en immobilier, net de la réserve sur biens immobiliers hors exploitation requise par la BRH, sont comme suit:

		2022	2021
<b>Placements en immobilier</b>	<b>G</b>	<b>496,336</b>	<b>385,827</b>
Moins réserve de 30%		(53,708)	(19,209)
Moins réserve de 20%		(27,693)	(30,700)
<b>Sous-total</b>		<b>(81,401)</b>	<b>(49,909)</b>
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>414,935</b>	<b>335,918</b>

Les réserves sur biens immobiliers hors exploitation ont ainsi évolué:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
<b>Réserve 30%</b>			
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>19,209</b>	<b>19,209</b>
Réserve de l'exercice		37,349	-
Ajustement moins-valeur		(2,850)	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>53,708</b>	<b>19,209</b>
<b>Réserve 20%</b>			
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>30,700</b>	<b>25,379</b>
Réserve de l'exercice		3,643	5,321
Renversement moins-valeur		(6,650)	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>27,693</b>	<b>30,700</b>
<b>TOTAL RÉSERVES SUR BIENS IMMOBILIERS HORS EXPLOITATION</b>	<b>G</b>	<b>81,401</b>	<b>49,909</b>

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

**(15) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, NET**

Aux 30 septembre, les autres éléments d'actif se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
À recevoir – BRH compensation	<b>G</b>	<b>129,849</b>	-
À recevoir clients (a)		<b>43,738</b>	-
À recevoir MoneyGram		<b>5,400</b>	-
Comptes à recevoir – sous agents		<b>2,049</b>	64,367
Compte à recevoir - MasterCard (b) (note 7)		-	770,116
Autres à recevoir		<b>100,848</b>	<b>84,708</b>
		<b>281,884</b>	919,191
Provision pour pertes de crédit attendues		<b>(27,647)</b>	<b>(11,276)</b>
		<b>254,237</b>	<b>907,915</b>
Avances aux employés – plan - véhicules (c)		<b>120,584</b>	119,612
Frais payés d'avance		<b>73,441</b>	47,881
Impôts reportés (note 23)		<b>32,789</b>	15,180
Papeterie et fournitures de bureau		<b>28,029</b>	20,376
Acomptes provisionnels		<b>20,122</b>	-
Véhicules saisis (d)		<b>13,578</b>	1,007
Achalandage (e)		<b>3,068</b>	-
Autres		<b>8,650</b>	<b>2,366</b>
	<b>G</b>	<b>300,261</b>	206,422
<b>TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, NET</b>	<b>G</b>	<b>554,498</b>	1,114,337

- (a) Les comptes à recevoir clients ne sont pas porteurs d'intérêts et incluent des paiements de polices d'assurance de G 21,642M (US\$ 183,869) versés pour un des clients du crédit faisant objet de restriction au rapport des auditeurs.
- (b) Ce compte à recevoir de MasterCard a été reçu le 5 octobre 2021 (note 7 ii).
- (c) La Banque a mis en place un plan - véhicules pour les employés cadres. Ce plan est non porteur d'intérêts et amorti sur une durée de cinq ans.
- (d) Les véhicules saisis comprennent des véhicules récupérés d'employés ayant démissionné.
- (e) L'achalandage provient de l'acquisition en fin d'exercice de l'intégralité des 1,000 actions de AIM Capital de membres du conseil de la Banque pour une valeur de US\$ 30,000 équivalent à G 3,531M et correspondant à un actif net de G 463M. Cette valeur de \$ 30,000 n'était pas encore versée au 30 septembre 2022 et est reflétée dans les autres éléments de passif (note 18).

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

**(15) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, NET (SUITE)**

La provision pour pertes de crédit attendues sur les autres éléments d'actif a ainsi évolué :

(En milliers de gourdes)	Phase 1	
	Actifs non dépréciés	
	2022	2021
Solde au début de l'exercice	G (11,276)	(1,576)
Dotation de l'exercice (note 21)	(14,188)	(9,155)
Effet de change	(2,183)	(545)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G (27,647)</b>	<b>(11,276)</b>

**(16) DÉPÔTS**

Aux 30 septembre, les dépôts se répartissent ainsi:

(En milliers de gourdes)	2022	2021
<b>Dépôts à vue:</b>		
Gourdes	G 5,282,116	4,173,671
Dollars US	<u>9,242,714</u>	<u>7,655,760</u>
	<b>G 14,524,830</b>	<b>11,829,431</b>
<b>Dépôts d'épargne (a):</b>		
Gourdes	G 3,233,972	2,653,477
Dollars US	<u>6,300,905</u>	<u>5,241,200</u>
	<b>G 9,534,877</b>	<b>7,894,677</b>
<b>Dépôts à terme:</b>		
Gourdes	G 2,766,934	3,124,223
Dollars US	<u>10,363,048</u>	<u>8,677,309</u>
	<b>G 13,129,982</b>	<b>11,801,532</b>
<b>TOTAL DES DÉPÔTS</b>	<b>G 37,189,689</b>	<b>31,525,640</b>
Dépôts en gourdes	G 11,283,022	9,951,371
Dépôts en dollars US	<u>25,906,667</u>	<u>21,574,269</u>
<b>TOTAL DES DÉPÔTS</b>	<b>G 37,189,689</b>	<b>31,525,640</b>

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(16) DÉPÔTS (SUITE)**

Les taux moyens d'intérêts sur les dépôts sont comme suit:

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Dépôts à vue (fonds à un jour):</b>		
Gourdes	<b>0.75%</b>	0.05%
Dollars US	<b>0.68%</b>	0.05%
<b>Dépôts d'épargne:</b>		
Gourdes	<b>0.04%</b>	0.04%
Dollars US	<b>0.04%</b>	0.04%
<b>Dépôts à terme:</b>		
Gourdes	<b>6.22%</b>	6.30%
Dollars US	<b>1.93%</b>	2.42%

- (a) Aux 30 septembre 2022 et 2021, les dépôts d'épargne comprennent G 780 millions et G 626 millions d'épargne-retraite qui représentent des comptes bloqués par la Banque suite à des contrats de gestion de fonds de retraite signés avec certaines compagnies aux bénéficiaires de leurs employés et également les employés de la banque. Les taux rémunérateurs sont révisables selon les conditions du marché.

Les dépôts des membres du Conseil et de leurs sociétés apparentées totalisaient G 1.9 milliard et G 1.4 milliard, aux 30 septembre 2022 et 2021, respectivement. Ces dépôts sont rémunérés aux conditions normales de la Banque.

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(16) DÉPÔTS (SUITE)**

Les dépôts donnés en garantie de prêts totalisaient G 3 milliard et G 2.9 milliard aux 30 septembre 2022 et 2021 (**note 11**).

La Banque contribue à l'épargne-retraite des employés à partir d'un taux de contribution fixe de 1%. Ces contributions sont investies dans des dépôts d'épargne en dollars US, rémunérés à un taux d'intérêts fixe de 4% en 2022 et 2021. Les contributions, pour 2022 et 2021, s'élèvent à G 5.1 millions et G 4.4 millions (**note 22**). Les soldes de ces dépôts d'épargne en dollars US aux 30 septembre 2022 et 2021 sont de US\$ 406,669 et US\$ 324,675.

**(17) EMPRUNTS BRH**

Aux 30 septembre, les emprunts BRH sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
<b>Emprunts BRH Gourdes (a)</b>			
Emprunts Ma Maison	<b>G</b>	<b>694,584</b>	774,584
Emprunt Ma Maison - enseignement		<u>60,494</u>	<u>73,009</u>
		<b>755,078</b>	<b>847,593</b>
Zone franche		<b>542,093</b>	857,462
Projet immobilier		<b>117,807</b>	138,908
<b>TOTAL EMPRUNTS BRH</b>	<b>G</b>	<b>1,414,978</b>	1,843,963

(a) Les emprunts de la Banque de la République d'Haiti (BRH) sont relatifs au financement de programmes ou de projets de développement dont les modalités sont décrites à la note des prêts (**note 11**).

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(17) EMPRUNTS BRH (SUITE)**

Aux 30 septembre 2021 et 2020, les emprunts BRH sont comme suit :

(En milliers de gourdes)

Secteur	Montant approuvé	Date approbation	Date de maturité	Solde 30/9/2022	Solde 30/9/2021	Taux d'intérêts 2022	Taux d'intérêts 2021	Versement mensuel
Emprunts Ma Maison	G 200,000	Septembre 2014	Septembre 2034	120,000	130,000	3%	3%	833
	350,000	Juin 2015	Juin 2035	223,125	240,625	3%	3%	1,500
	350,000	Octobre 2015	Octobre 2025	107,917	142,917	3%	3%	2,900
	<u>350,000</u>	Août 2016	Août 2036	<u>243,542</u>	<u>261,042</u>	3%	3%	1,500
<b>Sous-total</b>	<b>1,250,000</b>			<b><u>694,584</u></b>	<b><u>774,584</u></b>			
Emprunt Ma Maison – enseignement	<u>125,159</u>	Juillet 2017	Juillet 2027	<u>60,494</u>	<u>73,009</u>	1.5%	1.5%	1,000
Emprunts – Zone Franche	244,800	Juin 2016	Juin 2031	142,800	159,120	3%	3%	1,300
	244,800	Décembre 2016	Décembre 2031	150,960	167,280	3%	3%	1,300
	150,000	Mai 2017	Mai 2032	-	106,667	3%	3%	833
	357,600	Février 2018	Février 2033	248,333	272,173	3%	3%	2,000
	100,000	Décembre 2017	Décembre 2032	-	75,000	3%	3%	556
	<u>100,000</u>	Avril 2018	Avril 2033	-	<u>77,222</u>	3%	3%	556
<b>Sous-total</b>	<b>1,197,200</b>		-	<b><u>542,093</u></b>	<b><u>857,462</u></b>			
Emprunts – projet immobilier	<u>196,933</u>	Avril 2018	Avril 2028	<u>117,807</u>	<u>138,908</u>	1%	1%	1,800
<b>Total emprunts</b>	<b>G 2,769,292</b>			<b>1,414,978</b>	<b>1,843,963</b>			

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

**(18) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF**

Aux 30 septembre, les autres éléments de passif se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Chèques de direction	G	441,252	468,233
Dépôts non sujets à emploi		216,049	176,639
Dépôts sur cartes prépayées		164,767	109,969
Compensation à payer - BRH		139,508	-
Intérêts à payer - dépôts		133,389	119,672
Transferts à payer		76,033	57,938
Provisions pour pertes de crédit attendues (a)		66,799	114,501
Dépôts de clients en garantie – cartes de crédit		45,741	40,046
Boni à payer		32,719	29,845
Impôts reportés (note 24)		9,667	10,177
Dépôts de garantie – Fonds spéciaux		8,243	8,243
Taxes à payer		7,811	5,639
Impôts sur le revenu à payer		3,800	276,492
Compte à payer apparentés (note 15)		3,531	-
Intérêts à payer – obligations subordonnées		2,979	4,096
Autres		331,511	362,820
<b>TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF</b>	<b>G</b>	<b>1,683,799</b>	<b>1,784,310</b>

- (a) La provision pour pertes de crédit attendues relative aux engagements hors bilan (note 25) a évolué ainsi :

(En milliers de gourdes)	Engagements hors bilan		
	Phase 1		
		2022	2021
Solde au début de l'exercice	G	(114,501)	(74,308)
Dotations aux pertes de crédit de l'exercice (note 21)		54,335	(26,083)
Effet de change		(6,633)	(14,110)
<b>Solde à la fin de l'exercice (note 11)</b>	<b>G</b>	<b>(66,799)</b>	<b>(114,501)</b>

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

**(19) OBLIGATIONS SUBORDONNÉES**

Les obligations en dollars US sont subordonnées aux droits des créanciers de la BUH, et sont transférables. Elles sont comme suit:

(En milliers)		2022	2021
<i>Dettes subordonnées en dollars</i>	<i>US\$</i>	<i>1,100</i>	<i>1,700</i>
Équivalent en gourdes	<b>G</b>	<b>129,475</b>	165,566
Taux		<b>4.5%</b>	4.5%
Échéance		<b>2 ans</b>	3 ans

Les obligations subordonnées dues à des membres du Conseil d'Administration et leurs sociétés apparentées s'élèvent à US\$ 500,000 aux 30 septembre 2021, soit G 48.7millions.

Les intérêts sont payables sur une base semestrielle.

**(20) CAPITAL-ACTIONS**

Par décision votée en Assemblée Générale extraordinaire et publiée dans Le Moniteur du 21 juin 2018, le capital-actions autorisé de la Banque a été porté à G 750 millions de gourdes représentant 3,000,000 actions ordinaires d'une valeur nominale de G 250 chacune.

Aux 30 septembre, le capital-actions libéré était comme suit:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
<b>Capital-actions autorisé</b> 3,000,000 actions	<b>G</b>	<b>750,000</b>	750,000
<b>Capital-actions non libéré</b> 1,922 actions	<b>G</b>	<b>(480)</b>	(480)
<b>Capital-actions libéré</b> 2,998,078 actions	<b>G</b>	<b>749,520</b>	749,520
<b>Actions de trésorerie</b> 56,331 actions en 2021 85,356 actions en 2022	<b>G</b>	<b>(21,338)</b>	(14,083)

Durant l'exercice 2022, la Banque a racheté des membres du Conseil 25,000 actions pour des montants totalisant G 69.7 millions.

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

**(21) DOTATION AUX PERTES DE CRÉDIT**

Les (dotations) récupérations aux pertes de crédit sont comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
Placements à l'étranger, au coût amorti ( <b>note 7</b> )	G	(11,549)	-
Contrats de financement syndiqués ( <b>note 10 a</b> )		(34,985)	(207)
Prêts ( <b>note 11</b> )		(446,293)	(520,017)
Autres éléments d'actif ( <b>note 15</b> )		(14,188)	(9,155)
Hors bilan ( <b>note 18</b> )		54,335	(26,083)
<b>TOTAL</b>	<b>G</b>	<b>(452,680)</b>	<b>(555,462)</b>

**(22) SOCIÉTÉS DU GROUPE**

La société - mère du Groupe la Banque de l'Union Haïtienne (BUH S.A.) La participation de BUH S.A. dans ses filiales est comme suit aux 30 septembre 2022 et 2021:

	<b>Participation</b>	<b>Droits de vote</b>
AIM CAPITAL S.A.	100.00%	100.00%
SOFITEC S.A.	100.00%	100.00%

Les opérations des filiales se résument comme suit:

<b>(En milliers de Gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>FILIALES</b>			
<b><u>AIM CAPITAL S.A.</u></b>			
Total actif	G	<u>588,984</u>	<u>-</u>
Total passif	G	<u>1,059</u>	<u>-</u>
Actif net	G	<u>587,925</u>	<u>-</u>
Résultat net	G	<u>(742)</u>	<u>-</u>
<b>SOFITEC</b>			
Total actif	G	<u>85,721</u>	<u>-</u>
Total passif	G	<u>36,957</u>	<u>-</u>
Actif net	G	<u>48,764</u>	<u>-</u>
Résultat net	G	<u>(602)</u>	<u>-</u>

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

**(23) SALAIRES ET AUTRES PRESTATIONS DU PERSONNEL**

Les salaires et autres prestations de personnel sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Salaires	G	632,021	535,513
Taxes salariales		54,338	50,172
Bénéfices sociaux		40,222	37,556
Fonds de pension (note 16)		5,018	4,385
Autres dépenses de personnel		22,771	19,302
	G	754,370	646,928

**(24) IMPÔTS SUR LE REVENU**

Les impôts sur le revenu sont calculés sur la base du résultat net avant impôts sur le revenu et diffèrent des montants calculés en appliquant les taux statutaires comme suit:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Revenu avant impôts sur le revenu	G	91,557	904,261
Quotes-parts des résultats des entreprises associées imposables localement sur base de dividendes (note 9)		(2,311)	(1,835)
Dividendes Sofihdes		(949)	(893)
Résultat net imposable		88,297	901,533
Impôts sur le revenu calculés en utilisant le taux statutaire – 30%		26,490	270,460
<i>Effet des éléments non considérés dans la base imposable:</i>			
Virement à la réserve légale		(2,764)	(27,127)
Écart entre la provision pour pertes de crédit attendues sur prêts admise fiscalement et la provision comptable		88,511	108,296
Autres charges non déductibles		7,238	5,594
Impôts sur base de dividendes (20%) sur la quote-part de l'entreprise associée		462	367
Impôts sur dividendes Sofihdes (20%)		190	179
Taxes territoriales et autres		86	12,856
<b>DÉPENSE D'IMPÔTS</b>	G	120,213	370,625

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(24) IMPÔTS SUR LE REVENU (SUITE)**

La dépense d'impôts comprend:

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
Impôts courants	<b>G</b>	<b><u>121,236</u></b>	<u>377,444</u>
Impôts reportés :			
Impôts reportés – investissement entreprise associée (1)		<b>462</b>	367
Contrats de location ( <b>note 12</b> )		<b>(975)</b>	(6,676)
Amortissement - immeubles		<b><u>(510)</u></b>	<u>(510)</u>
		<b>(1,023)</b>	(6,819)
Dépense d'impôts	<b>G</b>	<b>120,213</b>	370,625

L'effet de l'impôt sur le revenu sur les éléments de l'état consolidé du résultat global est comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>		
		<b>Montant brut</b>	<b>Effet de l'impôt</b>	<b>Montant net</b>
Moins-value non réalisée sur les placements à l'étranger détenus à la juste valeur	<b>G</b>	51,804	(15,541)	36,263
Effet de change sur la moins-value non réalisée des placements à l'étranger à la juste valeur		5,183	(1,555)	3,628
	<b>G</b>	<b>56,987</b>	<b>(17,096)</b>	<b>39,891</b>

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

(24) **IMPÔTS SUR LE REVENU (SUITE)**

Aux 30 septembre les impôts reportés sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
<b><u>IMPÔTS REPORTÉS DÉBITEURS</u></b>			
<b>Investissement SOFIN</b>			
Solde au début de l'exercice	G	(4,989)	(5,356)
Effet de la quote-part de la perte de l'exercice (note 9)		<u>462</u>	<u>367</u>
Solde à la fin de l'exercice		<u>(4,527)</u>	<u>(4,989)</u>
<b>Contrats de location</b>			
Solde au début de l'exercice		(10,191)	(3,515)
Effet de l'écart sur les contrats de location (note 12)		<u>(975)</u>	<u>(6,676)</u>
Solde à la fin de l'exercice		<u>(11,166)</u>	<u>(10,191)</u>
<b>Moins-value sur les placements étrangers détenus à la juste valeur:</b>			
Solde au début et à la fin de l'exercice		<u>(15,541)</u>	<u>-</u>
<b>Effet de change sur les placements à l'étranger détenus à la juste valeur</b>			
Solde au début et à la fin de l'exercice		(1,555)	-
<b>TOTAL IMPÔTS REPORTÉS DÉBITEURS (note 15)</b>	<b>G</b>	<b>(32,789)</b>	<b>(15,180)</b>
<b><u>IMPÔTS REPORTÉS CRÉDITEURS</u></b>			
<b>Placements locaux</b>			
Solde au début et à la fin de l'exercice (note 8)	G	<u>722</u>	<u>722</u>
<b>Immeuble transféré Rue du Quai</b>			
Solde au début de l'exercice		9,455	9,965
Effet de l'amortissement de la plus-value		<u>(510)</u>	<u>(510)</u>
Solde à la fin de l'exercice		<u>8,945</u>	<u>9,455</u>
<b>TOTAL IMPÔTS REPORTÉS CRÉDITEURS (note 18)</b>	<b>G</b>	<b>9,667</b>	<b>10,177</b>

(25) **OPÉRATIONS AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES**

Dans le cours de ses activités, la Banque offre des services bancaires habituels et reçoit des services de sociétés apparentées aux membres du Conseil de la Banque selon des modalités semblables à celles offertes aux partis non apparentés.

(À suivre)

## BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

## Notes aux états financiers consolidés

**(25) OPÉRATIONS AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES (SUITE)**

La participation dans l'entreprise associée SOFIN est divulguée à la **note 9**.

Les prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration et à leurs sociétés apparentées sont divulgués à la **note 11**.

Les dépôts, les autres éléments de passifs et les obligations subordonnées relatifs aux membres du Conseil d'Administration et à leurs sociétés apparentées sont reflétés aux **notes 16, 18 et 19**.

Les principaux postes de dépenses liés à des apparentés de la Banque étaient comme suit:

(En milliers de gourdes)		2022	2021
Frais de locaux, matériel et mobilier	G	65,219	65,500
Autres frais de fonctionnement		15,298	39,514
	G	80,517	105,014

De plus, la Banque a effectué des acquisitions d'immobilisations auprès d'apparentés totalisant G 20.3 millions en 2022 et G 19.1 millions en 2021.

**(26) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL**

Dans le cours normal de ses activités, la Banque contracte divers engagements et assume un passif éventuel comme suit :

(En milliers de gourdes)		2022	2021
<b>Lettres de garantie</b>			
Solde utilisé des lettres de garantie	G	10,963	1,287,140
Solde non utilisé des lettres de garantie		5,000	-
Provisions pour pertes de crédit attendues ( <b>note 18</b> )		(799)	(64,901)
<b>Lettres de garantie, net</b>		15,164	1,222,239
<b>Lignes de crédit</b>			
Soldes non utilisés des avances autorisées en comptes courants ( <b>i</b> )		3,312,685	3,310,899
Soldes non utilisés de cartes de crédit		805,279	670,890
<b>Total - lignes de crédit</b>		4,117,964	3,981,789
Provision pour pertes de crédit attendues ( <b>note 18</b> )		(66,799)	(49,600)
Total lignes de crédit, net		4,051,165	3,932,189
<b>TOTAL-HORS BILAN, NET</b>	G	4,066,329	5,154,428

(À suivre)

**BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**

**Notes aux états financiers consolidés**

**(26) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL (SUITE)**

La provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements hors bilan reflétés au passif (**note 18**) net comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
Provisions sur lettres de garantie	<b>G</b>	<b>799</b>	64,901
Provisions sur lignes de crédit		<u><b>66,000</b></u>	<u>49,600</u>
<b>Total (note 18)</b>	<b>G</b>	<b>66,799</b>	114,501

(i) Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder sur avances en comptes courants. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces ententes sont contractées pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et expireront ou seront résiliées sans qu'on y fasse appel.

Au 30 septembre 2022, la Banque a aussi les engagements suivants:

- Frais de licence et d'entretien du système informatique pour un montant approximatif annuel de US\$ 308 mille
- Balance due sur réimplémentation T24 pour \$ 222M
- Engagement annuel de US\$ 21 mille pour le logiciel AML
- Balance due sur implémentation plateforme en ligne de US\$ 42 mille.

Au 30 septembre 2022, la Banque traite certaines affaires en instance de litige engagés par ou contre quelques clients. Selon l'évaluation des faits à ce jour, de l'avis des conseillers juridiques, les positions prises par la Banque sont bien fondées. On ne prévoit pas qu'un règlement éventuel des poursuites soit d'importance à la situation financière ou aux résultats d'exploitation de la Banque, à l'exception du litige en cours relaté au rapport des auditeurs indépendants, dont l'issue n'a pas encore été déterminée.



**Siège Social - Port-au-Prince (Ouest)**

3, rue Jean Gilles, Boulevard Toussaint Louverture  
Tél: (509) 2815-8830

**Parc Industriel - Port-au-Prince (Ouest)**

15, Boulevard Toussaint Louverture  
Tél: (509) 2815-8805

**Complexe Gardère - Port-au-Prince (Ouest)**

24, Angle Boulevard Toussaint Louverture  
et Patrice Lumumba  
Tél: (509) 2815-8829

**Fleuriot - Port-au-Prince (Ouest)**

1, Complexe Commercial, Tabarre 36  
Tél: (509) 2815-8828

**Tabarre - Port-au-Prince (Ouest)**

Plaza 22, Building No. 1 Boulevard 15 Octobre  
Tél: (509) 2815-8815

**Croix-des-Missions - Port-au-Prince (Ouest)**

125, Route Nationale #1  
Tél: (509) 2815-8825

**Delmas 35 - Port-au-Prince (Ouest)**

239, Autoroute de Delmas  
Tél: (509) 2815-8820

**Delmas 64 - Port-au-Prince (Ouest)**

Angle Delmas 64 et 66, Autoroute de Delmas  
Tél: (509) 2815-8821

**Frères - Port-au-Prince (Ouest)**

18, Route de Frères  
Tél: (509) 2815-8822

**Pétion-Ville - MasterCard (Ouest)**

24, rue Clerveaux  
Tél: (509) 2815-8800

**Pétion-Ville - Rue Villate (Ouest)**

20, rue Villate  
Tél: (509) 2815-8814

**Pétion-Ville - Plaza 41 (Ouest)**

Angle rues Lamarre et Darguin  
Tél: (509) 2815-8803

**Pétion-Ville - Place Boyer (Ouest)**

155, Angle rues Métellus et Louverture  
Tél: (509) 2815-8818

**Pétion-Ville - Kenscoff (Ouest)**

Autoroute de Kenscoff (en face du marché)  
Tél: (509) 2815-8824

**Pétion-Ville - Juvénat (Ouest)**

18, Route du Canapé Vert  
Tél: (509) 2815-8819

**Lalue - Port-au-Prince (Ouest)**

49, Ave John Brown  
Tél: (509) 2815-8804

**Carrefour - Port-au-Prince (Ouest)**

Angle Bizoton 51 et Route Nationale #2  
Tél: (509) 2813-1577

**Gressier (Ouest)**

7, Route Nationale #2  
Tél: (509) 2815-8823

**Cayes (Sud)**

46, rue Nicolas Geffrand  
Tél: (509) 2813-1552

**Saint-Marc (Artibonite)**

Route Nationale #1, angle rues Louverture  
et Nissage Saget  
Tél: (509) 2815-8826

**Gonaïves (Artibonite)**

Angle rues Saint-Jean et Egalité  
Tél: (509) 2813-1554

**Cap-Haïtien (Nord)**

Rues 11-12, B-D  
Tél: (509) 2813-1548

**Cap-Haïtien (Nord)**

38, Route Nationale #6, Madeline  
Tél: (509) 2815-8827

**Ouanaminthe (Nord-Est)**

79, rue Espagnole  
Tél: (509) 2813-1580

**Port-de-Paix (Nord-Ouest)**

288, rue Dumarsais Estimé (Virgo Plaza)  
Tél: (509) 2813-1559



[info@buh.ht](mailto:info@buh.ht)

[www.buh.ht](http://www.buh.ht)

(509) 2815-8800

